

C.R.A.C. N° 110 (2017-2018)

5e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du budget, de l'énergie et du climat

Jeudi 15 mars 2018

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Les compteurs communicants</i>	1
<i>Audition de MM. Van den Bosch et Deblocq, Président et Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Van den Bosch, Président de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), M. Deblocq, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG).....	1
<i>Audition de MM. Lismond-Mertes et Poncin, Président et membre du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lismond-Mertes, Président du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE).....	6
<i>Audition de M. Leboutte, Ingénieur civil, membre du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Leboutte, Ingénieur civil, membre du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE).....	9
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, MM. Drèze, Henry, Bracaval, M. Lismond-Mertes, Président du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE), M. Deblocq, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), M. Van den Bosch, Président de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), M. Poncin, Membre du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE), M. Leboutte, Ingénieur civil, membre du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE).....	12
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	24
<i>Liste des intervenants</i>	25
<i>Abréviations courantes</i>	26

Présidence de M. Dupont, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Bonjour à tous.

Nous sommes réunis cet après-midi pour suivre les auditions relatives aux compteurs communicants.

Il y avait cinq auditions prévues cet après-midi, mais les représentants de Luminus et d'Électrabel nous ont annoncé se référer à l'expression qui sera celle de la FEBEG.

Les représentants de la FEBEG sont là : MM. Van den Bosch et Debloq. Il y a aussi parmi nous MM. Lismond-Mertes et Poncin, Président et membre du collectif Solidarité contre l'exclusion, et M. Leboutte qui est membre du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique : GRAPPE.

Bienvenue dans cette commission. Je vous remercie d'avoir accepté d'être auditionnés au sein de ce parlement. C'est une démarche qui permet aux collègues parlementaires d'enrichir leur réflexion et leur approche de cette problématique particulièrement importante.

Il faut excuser l'un ou l'autre collègue, mais il y a des difficultés de circulation en venant de Liège.

AUDITIONS

LES COMPTEURS COMMUNICANTS

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur les compteurs communicants.

M. Bracaval a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Audition de MM. Van den Bosch et Debloq, Président et Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)

M. le Président. - On a prévu de contenir l'intervention dans un bon quart d'heure, si c'est possible pour vous.

La parole est à M. Van den Bosch.

M. Van den Bosch, Président de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Parlement, merci de nous écouter. On va essayer de vous apporter les vues de la FEBEG concernant les compteurs intelligents.

En introduction, j'ai regardé hier la résolution du Parlement qui a été votée l'année passée. Les ambitions sont très élevées : l'objectif de 100 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en fixant une trajectoire vers 2050 et en encourageant les citoyens à être des maillons centraux de la transition énergétique et climatique et les consommateurs à devenir « consommacteurs ».

Si demain les membres du Parlement sont membres de mon conseil d'administration et me demandent comment je vais réussir à réaliser leurs ambitions, ce sera une lourde tâche. Je suis très convaincu d'une chose, c'est que les *smart meters* feront partie d'une solution. Sans *smart meters*, les ambitions ne sont pas réalisables.

Voilà pour l'introduction.

M. Debloq va vous faire la présentation et nous sommes évidemment là pour répondre aux questions.

M. le Président. - La parole est à M. Debloq.

M. Debloq, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Avant d'aller plus loin dans la démonstration de la nécessité absolue du compteur digital, du *smart meter*, face aux objectifs, aux ambitions, mais surtout face à la transition, il y a lieu de prendre en compte le contexte dans lequel le système énergétique, les consommateurs et les producteurs évoluent actuellement.

Nous avons déjà eu l'opportunité de vous présenter notre vision des choses sur la situation et surtout sur l'évolution. Nous sommes dans un système énergétique marqué par des évolutions fondamentales rapides qui viennent changer clairement le paradigme du système.

Je ne vous apprendrai rien en disant qu'il y a une évolution très forte du parc de production. Nous évoluons clairement vers un monde où la production renouvelable prend de plus en plus une part croissante et importante.

L'énergie produite par le soleil et par le vent est beaucoup moins contrôlable, constante et pilotable que l'énergie venant d'une installation classique de production.

Il y a également comme évolution fondamentale une évolution des besoins énergétiques. Il y a de nouveaux comportements qui se mettent en place, il y a de nouveaux usages qui apparaissent et ceux-ci sont conséquents : les véhicules électriques, les pompes à chaleur, les unités de stockage. Nous sommes dans une tendance claire d'objectif d'électrification croissante du système.

M. Van den Bosch l'a abordé en introduction, une troisième tendance marquée et fondamentale également, c'est l'émergence du « consommateur ». Le consommateur qui devient lui-même producteur au sein de son propre système énergétique, il devient acteur du système.

On évolue clairement vers un système énergétique flexible et décentralisé où la consommation aura de plus en plus tendance à suivre la production. Jusqu'à présent, nous étions dans un système où la production suivait la consommation, l'installation de centrales classiques répondait à une demande. Ici, nous sommes dans un monde où la demande réagira de façon beaucoup plus importante avec la production.

La diapositive suivante, comme je vous l'ai démontré lors de précédentes auditions, c'est la contribution importante et fluctuante du renouvelable. Je vous ai mis un schéma de ce qui se passe typiquement sur ce que l'on observe au niveau des sources de production. Vous voyez clairement la fluctuation liée au renouvelable. C'est une très bonne chose, il n'y a certainement pas de remise en cause. Ces changements, ces fluctuations, cette inconstance nécessitent de nouvelles réponses.

Étant donné les contraintes physiques du système électrique, il est indispensable de trouver des solutions pour gérer ces nouvelles conditions de production et de consommation liées au changement de paradigme que nous venons de voir précédemment.

Parmi ces nouvelles solutions, ces nouveaux modes de gestion, il y a clairement un *key point* qui est d'identifier et de gérer la flexibilité. La flexibilité doit

permettre d'apporter une réponse centrale et fondamentale à ce changement de paradigme, à cette flexibilisation du système de production. Identification et gestion de la flexibilité. Clairement, il faut donc pouvoir mesurer cette flexibilité.

Dans ce cadre, il est absolument fondamental – c'est la base de la réflexion de la FEBEG –, il faut voir le *smart meter* comme un outil de mesure qui se trouvera au cœur du système énergétique de demain. Le compteur communicant et digital n'est pas plus qu'un outil de mesure. Cette mesure permettra d'aller chercher et de mesurer la flexibilité par endroit : sur telle personne, sur tel point, on a pu mesurer cette consommation, on a pu l'inciter à consommer à ce moment-là. Il faut pouvoir le mesurer, ce qui n'est pas possible avec un compteur classique qui est une petite roue qui tourne à l'envers et sur laquelle on vient faire un bilan en fin d'année.

Flexibilité, gestion du système, dynamique. Il faut pouvoir au bon moment mesurer. Le compteur communicant et digital, puisqu'on verra qu'il faut peut-être étendre la réflexion au seul compteur communicant – on parlait plutôt de système de mesure intelligent, on y reviendra –, ce n'est pas plus qu'un outil de mesure. Celui-ci est multifonctionnel.

La première chose à laquelle doit servir le *smart meter*, c'est un outil d'optimisation pour le système énergétique au bénéfice de tous. On va pouvoir mesurer de façon beaucoup plus dynamique quasi en temps réel. On va pouvoir valoriser le comportement du consommateur au moment de sa production et de sa consommation. On va pouvoir mesurer son comportement de flexibilité.

Que fait-on avec cela ? C'est là qu'est le *key point* pour la FEBEG, la nécessité de débiter le déploiement du smart, le comportement de ce consommateur a une valeur pour le système : on peut t'inciter, tu as consommé à ce moment-ci parce que les ressources étaient favorables à ce moment-ci, et l'on peut le mesurer. On s'est dit que le fait que tu aies consommé à ce moment-ci représente une valeur pour le système énergétique. On met en adéquation des ressources, intermittentes dans ce cas-ci, l'éolien et le solaire, et l'on a incité et l'on a pu mesurer le fait que l'on a incité au bon moment à consommer. On met en adéquation des ressources avec un mode de consommation et l'on vient apporter une plus-value au système énergétique.

Un autre avantage, toujours en restant sur cette notion de système, c'est que l'intégration croissante du renouvelable et cette mise en adéquation des ressources et de la consommation réduit la nécessité d'investissements structurants et diminue le coût sociétal au niveau du développement du réseau.

Très classiquement, que fait-on ? Installe-t-on 10 éoliennes et l'on tire 10 lignes ou est-il plus

intéressant d'installer 10 éoliennes, de garder la ligne et d'essayer de faire consommer et de jouer avec les personnes sur cette ligne ? Clairement, la deuxième solution est beaucoup plus efficace en termes sociétaux. Cela nécessite une réduction des investissements structurels réseau. Le système réseau a des contraintes physiques et limitées techniquement. L'outil du *smart* doit permettre une meilleure allocation des ressources réseau également. Cet outil doit permettre une réduction du coût du système au bénéfice de tous. En faisant diminuer le coût du système, l'ensemble des utilisateurs bénéficie des retombées de cet outil de mesure. Il est absolument nécessaire dans ce cas de comparer le coût de déploiement avec les gains globaux. Les gains globaux – soyons très clairs – je ne sais pas encore les chiffrer, mais ils sont là. Je ne dois pas lancer de grandes études ou de grandes analyses pour dire que, à un moment donné, si l'on fait mieux concorder ressources et consommation, il y a une optimisation, un gain. De combien ? Je ne sais pas.

Un autre gain sociétal qui est lié aux *smart meters* – et de nouveau, je ne vais pas tirer de plans sur la comète puisque je ne sais pas le chiffrer non plus à ce stade ; beaucoup d'études existent en la matière – , c'est concernant la réduction de la consommation. C'est un objectif qui est lié aux *smart meters* et qui est également derrière. Vous dire de combien on pourra réduire la consommation au niveau du *smart meter*, je ne sais pas vous le dire.

Est-ce que le fait d'avoir à disposition au minimum une information va permettre de prendre certaines actions pour diminuer la consommation ? La réponse est « oui ». Clairement, il y aura une réduction de la consommation de 2 %, de 4 % ou de 0,3 %, je ne sais pas vous le dire. Mais, au niveau global, il y aura clairement une diminution de la consommation, et particulièrement, dans un premier temps, sur le segment qui est important en Région wallonne et qui concerne le tissu PME et petites entreprises. Ces dernières sont face à des problèmes de compétitivité sur le prix de l'énergie et qui, de tout ce qui ressort des contacts des entreprises énergétiques avec ce segment-là particulier, souhaiteraient au minimum avoir une information sur la consommation qu'ils ont, sur leurs différents modes de consommation. Rien que le fait de mettre une information à disposition qui permet à ces entreprises de prendre conscience, voire déjà de prendre certaines actions...

Ce sont des gains globaux qui doivent absolument être comparés aux coûts de déploiement. Et sur ces coûts de déploiement, on en a beaucoup parlé lors des auditions précédentes. Les dispositions et les balises qui sont actuellement dans la version du projet de décret s'inspirent clairement et directement d'une étude d'évaluation coûts-bénéfices réalisée par la CWaPE. La CWaPE a déterminé les segments qui lui semblaient prioritaires et qui lui semblaient les plus adéquats pour maximiser les bénéfices et minimiser les coûts. Les

dispositions se basent sur un *business case*, qui est au minimum neutre pour le GRD. On est sur un périmètre GRD. Donc les coûts GRD, ces coûts qui sont à terme des bénéfiques, c'est sur le périmètre GRD. À ceux-ci viennent s'ajouter les bénéfiques globaux et sociétaux que je ne suis malheureusement pas en état – et d'ailleurs je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un à l'heure actuelle qui soit capable de le faire... Sur ces coûts GRD, qui sont des bénéfiques in fine GRD plus tard, et donc pour le consommateur viennent s'ajouter les bénéfiques globaux du système.

Un sujet particulièrement intéressant et qui doit être encouragé, et je pense que l'Europe, dans son futur Clean Energy Package va accentuer cette tendance, ce sont les *energy communities*, l'auto-consommation partagée, qui est un modèle intéressant, tant pour l'intégration du renouvelable que pour une optimisation de petits systèmes.

De nouveau, sans *smart meters*, sans outils de mesure, cette tendance de communauté locale de l'énergie, d'auto-consommation partagée entre moi, mon voisin ou une école, si l'on ne sait pas dire à quel moment moi j'ai consommé ou à quel moment on m'a incité à consommer, ce modèle ne peut pas exister.

Vous l'avez compris, à défaut d'outil de mesure valable, il y a une perte d'opportunité sociétale, de ne pas pouvoir profiter des comportements « flexibilisables » et de ceux qui vont jouer le jeu.

On revient sur cette notion centrale du consommateur. L'outil multifonctionnel, c'est également l'intégration du consommateur, de la production décentralisée et de la gestion de la consommation au sein d'une future maison, qui devient tout de même de plus en plus une réalité.

À l'heure actuelle, il y a peut-être 150 000 propriétaires de panneaux photovoltaïques en Région wallonne. Cette tendance va clairement s'accroître au regard notamment de la baisse du coût de ces panneaux pour le résidentiel. On est dans cette tendance-là. Sans outil de mesure, de nouveau, cette intégration optimale et de valorisation du consommateur au sein du système n'est pas possible. Il faut pouvoir valoriser son comportement. Il faut donc pouvoir le mesurer.

Cet outil multifonctionnel, c'est également une optimisation des processus de marché et de facturation. Clairement, les processus de marché sont des processus qui sont complexes. L'outil du *smart meter* est également un outil afin d'améliorer la meilleure qualité des données de facturation. L'outil va améliorer la qualité des données, des index. Entre une procédure papier indexeur et une télé-relève, il va y avoir clairement une meilleure facturation, une optimisation de la transmission des données de facturation et une amélioration des processus de facturation et de

rectification qui sont, il faut le reconnaître, assez importants au sein du système énergétique entre le fournisseur et son consommateur. L'outil est clairement un avantage sur ce niveau-là.

L'information au consommateur est essentielle. À terme, il faut pouvoir, pour celui qui le souhaite, proposer une adaptation de ses tarifs ou de ses forfaits, envoyer des alertes en cas de dépassement, comparer avec d'autres consommateurs d'autres modes de consommation et surtout proposer des pistes d'économie, qui est un outil d'information. Sans information, il est très difficile d'inciter cette personne à prendre des actions.

Il y a également en Région wallonne une opportunité d'améliorer le fonctionnement du système des compteurs à budget. Les *smart meters* sont complémentaires au mode de protection appliqué en Région wallonne qui tourne autour des compteurs à budget. La CWaPE a clairement mis en avant une série de points d'amélioration qui sont liés au rechargement, qui sont liés à une information. Le *smart meter*, en monitorant de façon plus proche, peut également donner une information plus fine sur les situations d'auto-coupure qui peuvent se produire. Cet outil de *smart meter* est complémentaire aux compteurs à budget.

L'architecture du système de mesure intelligent auquel je faisais allusion tout à l'heure, il faut bien avoir à l'esprit, et c'est fondamental, de dissocier le compteur intelligent en deux modules. Le premier est le compteur digital simple et standardisé, qui est installé par le GRD et qui est le compteur qu'on a tous, sauf qu'il est digital et qu'il communique. C'est ce que le GRD viendra installer. C'est le déploiement. Là-dessus vient se greffer un type d'application complémentaire, type *plug and play*, une application complémentaire qui est une application commerciale de gestion de la consommation, de service d'efficacité énergétique. Il y a bien lieu de bien distinguer les deux. La personne qui ne souhaite pas rentrer dans la flexibilité ou la personne qui estime ne pas avoir de gain ou de bénéfice, effectivement, le compteur digital et communicant est plus que suffisant. La personne qui estime pouvoir tirer un avantage et pouvoir bénéficier de la flexibilité et de la valoriser fera appel à un fournisseur de service de flexibilité qui viendra installer un outil de gestion de la consommation, un outil de gestion de la flexibilité.

Cette approche distincte, absolument fondamentale, implique pas mal de choses. La première est que – et c'est très important dans la compréhension des choses – l'application complémentaire, l'application commerciale de gestion de la consommation et de la flexibilité, c'est bien à la demande du consommateur. Cela relève du monde libéralisé. Il est absolument fondamental de bien faire la différence entre un compteur communicant digital qui, sans intelligence complémentaire, finalement ferait de la télé-relève ou proposera des tarifs sur des plages fixes différentes. Pas

plus, pas moins. Le fait que les personnes qui souhaitent rentrer dans la flexibilité permettra de greffer – si je peux parler comme cela – une application complémentaire.

Avec un élément important au niveau de la facturation : la facturation de la consommation et des prélèvements, comme on la connaît maintenant, reste toujours sur base du compteur digital et communicant GRD. Cela ne change absolument rien. On reste sur ce mode-là. Par contre, la facturation de services de flexibilité, de services globaux d'efficacité énergétique, sera facturée via l'application complémentaire.

Évidemment, cette architecture un peu distincte entre un module de base et un module complémentaire implique de favoriser au maximum une convergence des technologies en matière d'harmonisation et de standardisation des protocoles d'échange entre le module de base et les applications complémentaires.

Je fais directement référence ici aux choix technologiques. Le choix technologique, la position de la FEBEG sont très clairs en la matière. Finalement, le choix technologique, c'est au GRD qui connaît son réseau, qui connaît ses contraintes, qui connaît son développement technique de proposer la technologie qu'il estime la meilleure ou la plus adaptée à ses contraintes à lui et il revient au régulateur et aux autorités de vérifier si ce choix technologique qui relève du GRD est bien le meilleur choix optimal au niveau sociétal. Ce que la FEBEG demande, c'est que quel que soit le choix technologique retenu, il y ait une convergence au niveau des communications entre les modules de base qu'ils soient X ou Y avec un module complémentaire. C'est un point d'attention assez important. Il ne faudrait pas avoir une asymétrie entre les types de technologies, entre moi, mon application complémentaire qui pourrait fonctionner sur telle technologie et devrait être adaptée sur l'autre ou inversement. C'est un point relativement important.

La question du respect de la protection de la vie privée est absolument centrale. La première chose qu'il faut toujours garder à l'esprit sur le sujet, c'est que les données sont et restent la propriété du consommateur. C'est le consommateur qui doit donner son accord explicite pour pouvoir transférer et permettre une utilisation de ses données.

Il y a donc clairement là un travail important à faire puisque le sujet est fondamental, c'est que les dispositions doivent prévoir un nombre suffisant de garanties pour le respect de cette vie privée. Si je dois donner l'avis de la FEBEG sur base du texte adopté en première lecture par le Gouvernement, il est clair que les dispositions et les balises indiquées à ce stade nous paraissent suffisantes. Il y a effectivement les mentions explicites sur le fait que ces données appartiennent au consommateur et qu'elles doivent donc être transférées moyennant accord. Il y a bien la balise sur le fait que

chaque utilisateur, chaque acteur de la chaîne peut utiliser ces données pour ses propres besoins et uniquement dans ses propres besoins.

Il ne faut pas oublier également que, plus globalement, l'ensemble des acteurs est soumis à l'importante réglementation européenne en matière de protection des données qui rentrera en vigueur officiellement fin mai et qui est quelque chose d'extrêmement lourd, précis, à quoi l'ensemble des acteurs commerciaux et non commerciaux s'attachent, et auquel ils doivent vérifier à apporter une véritable traçabilité et une véritable défense de toute utilisation de données.

Dans ce cadre, le respect de la vie privée est absolument fondamental. Les balises prévues à ce stade vont clairement dans le bon sens et il ne faut jamais perdre de vue que, plus globalement, il y a la réglementation très forte de la GDPR qui est d'application.

Avouons quand même – puisqu'on l'a abordé clairement dans l'exposé – la flexibilité. C'est le *key point* pour le système de demain ; maîtriser les coûts du système de demain via la transition, c'est de la flexibilité. Il faut pouvoir mobiliser ces ressources de flexibilité qui vont se trouver un peu partout.

Dans ce cadre, il faut bien distinguer deux grands types de flexibilité : la flexibilité qui touche le gros volume et qui est l'agrégation de volumes moyens ou importants et qui ont des impacts importants sur le fonctionnement du réseau, sur le fonctionnement du système et cette flexibilité plus agrégée, plus importante en termes de volume, il faut la distinguer de la flexibilité individuelle d'acteurs privés dont la valeur est actuellement limitée. Actuellement, ici, en 2018, cette valeur est limitée. La nécessité de pouvoir aller mobiliser l'ensemble des sources de flexibilité, d'aller mobiliser ce réservoir de flexibilité est absolument fondamental et les comportements individuels de demain – du moins, quand ils seront agrégés – seront également fondamentaux et représentent une valeur.

Ce que la FEBEG recommande clairement, c'est de veiller à ce que, de facto, la législation ne vienne pas entraver la possibilité de développer et de valoriser cette flexibilité au niveau individuel. Cette valeur étant limitée, à ce stade, en 2018, il faut éviter une surrégulation qui viendrait diminuer la valeur de cette flexibilité. Elle est limitée au niveau résidentiel. C'est absolument fondamental pour pouvoir aller mobiliser, à terme, cette flexibilité-là qui se trouve chez vous ou chez moi et qui touche beaucoup plus les usages domestiques.

En guise de conclusion, les *smart meters* sont intimement liés au modèle de demain et à la flexibilité qui sera intrinsèque et absolument fondamentale, et qui est une source d'opportunités et de retombées

inestimables via une optimisation du système énergétique, notamment. Ce compteur intelligent est un outil fondamental pour permettre à la Wallonie de s'inscrire dans la transition énergétique. Je reviens sur l'introduction qui a été faite. Sans outils de mesure, les objectifs de transition énergétiques seront extrêmement difficiles à atteindre, voire non atteignables.

L'outil – car c'est un outil – de mesure multi fonctionnel a plusieurs utilités. La première qui est la plus importante, c'est l'optimisation du système énergétique flexible au bénéfice de tous. Moins d'investissements dans les structures, c'est moins de coût societal. L'intégration de la production renouvelable passera par une gestion flexible des réseaux. L'intégration du consommateur qui est déjà là va s'intensifier. Il faut la valoriser et l'inciter à développer des comportements vertueux, ce qui nécessite de pouvoir le mesurer. Clairement, les choses peuvent être un peu plus terre à terre, mais tout à fait fondamentales, car c'est également un outil d'optimisation des processus de marché dans des processus qui restent extrêmement complexes.

En matière de flexibilité – parce que c'est lié –, il ne faut pas perdre de vue la question que j'ai abordée tantôt le fait d'éviter de réduire par une surcharge administrative ou une sur régulation, cette valeur en devenir chez le consommateur résidentiel. C'est une chose qu'il faut garder à l'œil et, dans ce cadre-là, il y a clairement quelque chose qu'il faut bien garder à l'esprit : il faut regarder l'impact de flexibilité sur les réseaux et bien prendre en compte un besoin équilibré entre le besoin d'information du GRD qui doit savoir ce qui se passe sur son réseau et la possibilité pour le consommateur de valoriser cette flexibilité et le fournisseur de services de flexibilité de pouvoir aller la chercher à des coûts et des opérations raisonnables.

En guise de conclusion, je vous laisserai lire la phrase de Lord Kelvin sur la question de la mesure et l'importance de pouvoir mettre un chiffre sur quelque chose, ses travaux de mesure thermodynamiques et son thermomètre basé sur l'importance de pouvoir chiffrer quelque chose pour pouvoir l'utiliser et c'est clairement la première utilité du *smart meter*.

M. le Président. - Je vous remercie pour votre exposé.

Pour l'organisation des travaux, nous entendons les différents intervenants et ensuite, il y aura un tour de table avec les membres de la commission.

Audition de MM. Lismond-Mertes et Poncin, Président et membre du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE)

M. le Président. - La parole est à M. Lismond-Mertes.

M. Lismond-Mertes, Président du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE). - Notre association est une petite association d'éducation permanente syndicalement ancrée, centrée sur la question de l'exclusion sociale et qui, depuis une dizaine d'années, s'intéresse particulièrement à la question de l'accès à l'énergie et publie régulièrement des études ou des analyses sur ce sujet, notamment sur les compteurs intelligents depuis l'adoption de la directive européenne qui avait lancé cette question.

À titre introductif, quelque chose qu'il est important de noter, c'est que ce sujet concerne tous les citoyens, tous les consommateurs. Si je peux ici modestement contribuer un peu, porter des intérêts – que je revendique – des consommateurs les plus précaires, je crois que c'est quelque chose d'important dans le débat parce qu'il y a beaucoup d'autres lobbies qui ont d'autres intérêts que ceux de la population.

Si l'on est là pour discuter des compteurs intelligents aujourd'hui, c'est en bonne partie parce qu'il y a un lobby très bien organisé au niveau européen, qui s'appelle ESMIG, c'est le lobby des constructeurs de compteurs qui a pignon sur rue – ce n'est pas un fantasme –, dans lesquels vous avez toutes les multinationales qui produisent les compteurs et les services de support. Il a fait introduire cette question dans les directives européennes et continue depuis, de plus belle, le lobby auprès de l'Union européenne, pour que l'Union européenne impose de plus en plus le déploiement de ces compteurs.

Pour en venir directement à la recommandation que je devrais donner de notre point de vue et puis j'en viendrai au raisonnement qui nous mène à cela, je pense que, de notre point de vue, le premier choix serait, dans l'intérêt des consommateurs, de ne pas déployer de compteurs intelligents, de poursuivre les études sur les coûts et bénéfices, de poursuivre les études sur la réorganisation fondamentale du marché que cela représenterait sur la façon de protéger la vie privée, éventuellement sur les impacts sanitaires, mais de ne pas se précipiter dans un déploiement.

Le deuxième choix que l'on verrait si vous souhaitez absolument lancer le déploiement de compteurs intelligents, ce serait de vous en tenir au scénario présenté dans l'étude de la CWaPE de 2012, de *smart meters friendly*, qui était un scénario de déploiement beaucoup plus modeste que celui actuellement prévu de *reload*, c'est-à-dire un déploiement de compteurs intelligents là où il y avait de nouveaux compteurs installés avec un déploiement éventuel – nous sommes

contre les compteurs à budget, parce que l'on pense qu'il y a moyen de faire cela mieux socialement, la gestion des difficultés de paiement et à moindres coûts –, éventuellement, pour remplacer les compteurs à budget et un déploiement à la demande des consommateurs, mais également, dans ce cas-là, à leurs frais.

Mes grands points d'attention sont, d'une part, le coût de ce déploiement, de l'autre, son absence d'intérêt pour 90 % de la population et, toute une série de problèmes qui ne sont apparemment pas réglés à ce niveau-ci.

Combien cela va-t-il coûter ? Qui va payer ? Qui va en profiter ? Il y avait une étude de Cap Gemini faite en 2012, qui avait évalué le coût du *reload* à 2,2 milliards. La résolution du Parlement wallon de 2016 a demandé au Gouvernement de procéder, avant tout déploiement de compteurs intelligents, à une actualisation indépendante de cette étude. À lire ce qui a été présenté comme actualisation par la CWaPE, il me semble que l'on ne peut pas vraiment parler d'actualisation, ni vraiment d'indépendance, parce que cette étude de décembre constitue simplement une présentation des *business cases* qui ont été réalisés par les gestionnaires de réseau. Ce n'est pas une étude propre qui a été commandée à une instance indépendante. L'étude de 2012 est à peu près mise à la poubelle. On ne voit pas en quoi les résultats de l'étude de 2012 sont discutés et en quoi on a modifié les paramètres.

On repart juste sur la base des *business cases* remis par les gestionnaires de réseau. Si on lit bien cette étude, on parle d'ailleurs de « meilleure estimation actuelle ». Finalement, la CWaPE ne s'engage pas trop sur les coûts de ces compteurs et sur l'estimation qu'elle présente. Elle dit simplement : « La CWaPE a collecté les estimations des gestionnaires de réseau ».

J'ai noté avec intérêt, lors de l'audition précédente, la déclaration du représentant de Resa qui, à propos de cette étude, a dit en commission – je l'ai enregistré, je crois que je ne me trompe pas – : « La CWaPE nous a demandé de remettre un *business case* positif en 30 ans ». Si le régulateur demande au distributeur de lui remettre un *business case* positif en 30 ans, c'est fixer un objectif, ce n'est pas une étude coûts-bénéfices. C'est dire : « Voilà le résultat auquel vous devez arriver. Faites-nous quelque chose pour qu'on l'envoie au Parlement ».

ORES, lui, nous a dit : « Finalement, la question du coût, ce n'est pas vraiment votre affaire. Nous, on gère nos coûts et l'on s'engage à ce que, dans les cinq années à venir, l'augmentation tarifaire soit de maximum 1 % entre 2018 et 2023. » Cela veut dire : « Ne vous préoccupez pas du coût ». Il faudrait quand même noter que le déploiement d'ORES de compteurs intelligents est prévu entre 2020 et 2035. Là, l'information, c'est que pour les trois premières années, il intègre cela dans une augmentation de tarif de maximum 1 %, mais cela ne

répond pas à la question du coût pour ORES entre 2020 et 2035. Il nous répond entre 2018 et 2023.

On entend également qu'une partie des coûts serait mise à charge non pas des consommateurs à travers le tarif de réseau, mais à travers le Plan wallon d'investissement. C'est peut-être pour cela que l'on ne discute pas du coût, parce que l'on envoie la facture aux consommateurs et aux citoyens par différents biais.

Là, je trouve qu'il y a quelque chose à creuser pour le débat public. Quand il y a un flou, c'est qu'il y a un loup. J'ai l'impression que cela, c'est un éléphant blanc. On ne se lance pas dans un chiffrage, il y avait une évaluation de 2,2 milliards qui avait été faite en 2012. Quel est aujourd'hui le coût estimé de ce *reload* ? Ce serait intéressant d'avoir un chiffre.

Qui va payer ? Là, l'étude de la CWaPE de 2017 est intéressante. Elle dit bien : « Le modèle de marché prévoit que les utilisateurs de réseau supportent in fine tous les coûts, sans financement externe. » Soyons clairs, in fine ce seront les consommateurs qui payeront le déploiement. S'ils ne le paient pas dans leur tarif de distribution, ce sera dans leurs impôts via le plan d'investissement.

Qui va en bénéficier ? Tous les consommateurs vont payer, mais qui va en bénéficier ? Évidemment, les fabricants de compteurs, les fournisseurs qui ont leurs propres objectifs et peut-être 10 % des consommateurs, peut-être les 3 % des consommateurs qui consomment plus de 20 000 kilowattheures. C'était le segment qui, en 2012, était pointé comme un segment sur lequel il y avait un bénéfice enregistré. Cent pour cent des consommateurs vont payer pour que 10 % des consommateurs en tirent peut-être un bénéfice. Cela pose quand même, me semble-t-il, une question de justice. Ceux qui paient sont-ils ceux qui bénéficient ?

Pour faire quoi ? Là, j'ai quand même été étonné des différentes déclarations que l'on entend. On a l'impression que ce compteur intelligent va servir à tout sans que l'on sache très bien ce que l'on doit vraiment en faire. On nous dit : « De toute façon, la question : pour faire quoi ; n'a même pas d'intérêt parce que l'on ne va plus produire de compteurs électromécaniques ». Quand on a entendu cela, on s'est quand même dit que c'était bizarre, on dirait que c'est une légende urbaine qui ne circule à peu près qu'en Belgique. On a donné un coup de téléphone. On a contacté un fournisseur qui nous a dit « On construit des compteurs électromécaniques et l'on continuera à en construire tant qu'il y aura une demande ». Ce serait intéressant de savoir réellement s'il y a une liste de fournisseurs a été contactée, pour savoir s'ils ont réellement engagé... En tout cas, nous, en cinq minutes, en une heure, cela a été élucidé. On a déjà trouvé un fournisseur.

On nous dit que la question ne se pose pas, parce qu'il n'y aura plus de compteurs à budget. Cela mérite peut-être quand même quelques mots.

De un, on est contre les compteurs à budget. On pense qu'il y a moyen de gérer cela à meilleur coût social et financier, comme dans d'autres régions.

Pour le reste, imaginons un peu le scandale de cette affirmation. Les distributeurs, et à travers eux, les Wallons, sont clients de firmes qui leur ont fourni des compteurs à budget pendant des années – jusqu'à cette année-ci encore – et ce fournisseur leur dirait : « J'ai décidé que dans deux ou trois ans, tous vos compteurs, vous pourrez les jeter à la poubelle parce que je ne vous fournirai plus ».

Si l'on creuse un peu, on se rend compte que le fournisseur qui produit ces compteurs à budget a été racheté par Itron et qu'Itron est un des fabricants des compteurs Linky dont on prévoit le développement. Il supprime sa production de compteurs à budget parce qu'il sait qu'il va les remplacer par le nouveau modèle qu'il est lui-même en train de vendre à la Région wallonne. Si ce sont les mêmes personnes qui gèrent le déploiement des compteurs intelligents et qui ont été incapables de taper le poing sur la table et de dire : « Non ! On ne va pas jeter à la poubelle les dizaines de milliers de compteurs à budget que vous nous avez encore livrés jusqu'à l'année passée et pour lesquels vous avez continué à nous offrir une fourniture » ; je suis un peu inquiet. Je trouve que c'est vraiment scandaleux.

J'ai entendu qu'il fallait demander congé et que certains distributeurs étaient honteux de faire en sorte que les gens doivent demander congé pour avoir un relevé de fourniture. Pour une ouverture ou une fermeture de compteur, il faut peut-être être présent sur place pour ouvrir sa porte, mais qui a demandé ici congé pour être présent quand il y a un besoin de faire un relevé ? Si vous n'êtes pas là, vous envoyez votre consommation sur le site web et c'est fait. On l'entend pourtant en commission comme étant l'un des arguments en faveur du déploiement de compteurs intelligents.

On entend : « Nous ne savons pas très bien pourquoi il nous faut ces compteurs intelligents, mais nos enfants le sauront mieux que nous, parce qu'ils sont dans les nouvelles technologies ». La Wallonie, les distributeurs doivent-ils payer tous les gadgets électroniques possibles dont on ne sait pas ce à quoi ils nous servent, mais dont nos enfants le sauront peut-être ?

Un élément aussi important, c'est l'élément idéologique. Le compteur intelligent serait censé libérer, autonomiser le consommateur. La liberté pour moi, ce n'est pas de compter ma consommation d'énergie et de savoir quand je la consomme. C'est autre chose. La liberté, ce n'est pas d'être obligé de payer pour un compteur qui ne me sert à rien pour l'utilisation que

d'autres en ont. La liberté, ce n'est pas d'être obligé d'installer un compteur sans que je puisse le refuser. La liberté, ce n'est pas éventuellement de me voir imposer des plans de prépaiement très facilement grâce à ce compteur, parce que c'est aussi cela les compteurs intelligents. La liberté, ce n'est pas de dévoiler, de diffuser de façon mal maîtrisée des informations concernant la vie privée dans mon logement.

L'idée que le compteur intelligent libère et autonomise le consommateur, cela nous semble quand même un mythe, même quant au choix du contrat. Quand on aura multiplié le nombre d'offres tarifaires – j'y viendrai –, il sera impossible de comparer les offres que feront les fournisseurs – comme vos offres de GSM, je crois qu'il vous est très difficile de savoir quelle est la bonne offre GSM qu'on vous fait, parce qu'on vous fait tous des formules tarifaires à peu près incomparables. Aujourd'hui, il y a encore plus ou moins moyen de comparer les contrats d'un fournisseur d'énergie pour déterminer lequel est le plus intéressant. Quand vous aurez multiplié l'ensemble des offres tarifaires, votre liberté, vous la ferez. Ce sera une liberté qui vous enchaîne parce que ce sera dans l'opacité que vous devrez choisir et donc, finalement, vous paierez probablement plus cher votre énergie.

Économie d'énergie, non. Ce n'est pas le compteur qui produit les économies d'énergie. Ce n'est pas le comptage qui produit les économies d'énergie. Théoriquement, cela paraît évident, mais c'est aussi le retour de toutes les expériences qui ont été faites. On est quand même plutôt vers les 0 % d'économie d'énergie, c'est d'ailleurs ce que la CWaPE avait intégré dans ses différentes études, soit zéro économie d'énergie. D'autant que la consommation moyenne d'électricité du ménage wallon est de 3 500 kilowatts par heure. La plupart des consommateurs wallons, ils n'ont pas une consommation... Ce ne sont pas les 20 000 kilowatts par heure qui concernent 3 % des ménages wallons.

Le modèle de compteur que l'on prévoit de déployer de façon standard, je pense qu'il ne permet pas la flexibilité en tant que telle – si l'on parle de cette flexibilité fine, cela veut dire des coûts supplémentaires. Je lis en tout cas dans le rapport de la CWaPE que les gestionnaires de réseaux n'ont pas besoin des compteurs intelligents pour gérer le réseau et pour gérer la flexibilité.

On nous dit que tout est réglé au niveau de la vie privée parce que l'on prévoit que le consommateur soit propriétaire de ses données et ce sera à lui de décider à qui il souhaite les transmettre. Si un fournisseur vous fait une offre financièrement plus intéressante si vous acceptez de lui transmettre vos données, peut-être que pour le ménage qui a des fins de mois difficiles, la question ne se pose pas de savoir s'il va réellement choisir de transmettre ou non ses données. On lui dira : « Vous avez une offre de 10 euros par mois si vous acceptez de transmettre l'ensemble de vos données ». Il

cochera la case. On ne s'en sort pas en disant que le consommateur pourra toujours refuser.

Il y a aussi la question de la vie privée sur toutes les applications dont on semble dire qu'elles seront non régulées et que l'on pourra brancher sur le compteur. Si demain, il y a une domotique communicante mise sur le compteur, cela sera-t-il régulé ou pas ? Qu'en sera-t-il de toutes ces informations qui viendront sur le fonctionnement à l'intérieur de ma maison ? Je trouve que cela mériterait une véritable étude avec des professionnels, que l'on réfléchisse avant de se lancer dans le déploiement de compteurs intelligents, que l'on prenne le temps de mettre ces problématiques-là au cœur et pas juste de lancer un système et puis se dire après comment on va limiter les dégâts ? C'est surtout qu'à un certain moment, il n'y aura plus moyen de limiter les dégâts une fois que, technologiquement, les choses seront mises en place.

L'opacité du marché nous semble aussi un gros problème. J'aimerais en toucher un mot. S'il y a une multiplicité de tarifs offerts – même de tarifs flexibles –, la comparaison entre ces tarifs risque de devenir totalement illisible pour les consommateurs.

On nous dit que l'on va réguler tout cela plus tard. On est toujours dans la même dimension. Acheter tout de suite le *reload* des compteurs en déployant partout des compteurs intelligents, puis on va régler les problèmes de la vie privée, après on va régler les problèmes des comparaisons des différents contrats.

Sur la possibilité de refus individuel, là aussi, on nous dit qu'il faut l'autoriser légalement, mais, sur le terrain, cela va quand même bien se passer. Qu'est-ce que cela veut dire ? Si l'on demande de mettre cela légalement, c'est bien pour pouvoir l'imposer sans la volonté du ménage.

Un autre point important quand même, c'est que c'est potentiellement la généralisation du système de prépaiement. Avec le déploiement du compteur intelligent, vous rentrez dans un système de prépaiement en un clic. C'est le système « Pas d'argent, pas d'énergie ». C'est un mode de société. Je ne suis pas sûr que cela va moins discriminer les gens qui ont un compteur à budget. Le fait de mettre potentiellement des compteurs à budget chez tout le monde pour dire que l'on ne discrimine pas les pauvres, cela ne me rassure pas.

Deux petits points pour terminer. Je pense aussi qu'il y a, pour le moment, une certaine instabilité législative. Pour le moment, il y a une directive en discussion au niveau européen sur la régulation du marché intérieur de l'électricité, dont de nombreuses dispositions concernent les compteurs intelligents. Comme je vous l'ai dit, il y a ESMIG qui continue à faire son bon travail.

Dans ce type de disposition, quand vous choisissez de faire un déploiement de compteurs intelligents, vous n'êtes plus tout à fait libres de décider quel type de compteurs, quel type de fonctionnalité vous allez déployer. Pour le moment, c'est en discussion. Il y a la directive de la Commission, il y a la position du Conseil de l'Union européenne, il y a la position du Parlement et il doit encore y avoir un trilogue informel entre les deux. Ce n'est donc pas tout à fait stable au niveau législatif.

Il se peut, me semble-t-il, que si la Région wallonne se lance dans le *roll-out*, elle soit obligée d'utiliser des fonctionnalités plus développées pour ses compteurs qu'elle ne le prévoit actuellement. Là aussi, il faudrait regarder ce qui se discute au niveau européen et bien réfléchir : n'y a-t-il pas là une deuxième facture qui risque d'arriver ? Ne faudrait-il pas attendre d'avoir d'abord stabilisé la législation au niveau européen avant de se décider de s'engager, oui oui non, sur le *roll-out* ?

Le dernier point concerne les coûts. Idéalement, ce que l'on souhaiterait, c'est qu'il y ait une comparaison, que l'on nous dise : « le coût du *roll-out* des compteurs intelligents, c'est autant » et que l'on compare les coûts-bénéfices par rapport à un investissement par exemple dans l'isolation du bâti. La plus grosse partie de la consommation d'énergie des ménages, de n'est pas leur électricité, c'est leur chauffage.

Le compteur intelligent ne produit pas d'économie d'énergie. Par contre, quand vous avez comme logement une passoire énergétique, par exemple si vous êtes locataire et que votre propriétaire n'a pas du tout envie ou d'intérêt d'investir dans votre logement, si votre toit est pourri, vous pouvez avoir tous les compteurs intelligents que vous voulez, cela ne va pas vous aider à économiser de l'énergie. Financièrement, ce ne sera pas intéressant pour vous.

En termes de production de CO₂, ce n'est pas intéressant non plus.

Si l'on disait : « Pour 1 milliard d'euros que l'on investit dans les compteurs intelligents, cela va rapporter autant, et si l'on investit 1 milliard d'euros dans l'isolation des logements, cela va rapporter autant aux ménages en termes d'économies d'énergie ». Je trouve que ce serait un vrai débat social. Je trouve dommage pour les consommateurs précaires de leur imposer le fait de financer des compteurs qui ne leur serviront à rien.

M. le Président. - Merci, Monsieur Lismond-Mertes. Je vais vous libérer, momentanément en tout cas, puisqu'il y aura tout à l'heure de sérieux échanges avec les membres de la commission.

Audition de M. Leboutte, Ingénieur civil, membre du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE).

M. le Président. - La parole est à M. Leboutte.

M. Leboutte, Ingénieur civil, membre du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE). - Bonjour à tous. Vous savez peut-être que je remplace Paul Lannoy, un petit peu au pied levé. C'est la première fois que je parle de ce sujet alors je vous demanderai de m'excuser si j'ai quelques hésitations.

Paul Lannoy, je pense que l'on ne le présente plus, et le GRAPPE peut-être pas non plus. Tout le monde sait ce qu'est le GRAPPE, c'est indiqué sur l'écran. Voici le plan de l'exposé que je vais vous faire rapidement si possible. Il y aura une première partie sur l'économie et les coûts, sur les risques sanitaires, une troisième partie sur le risque sur la vie privée, une quatrième partie sur le gain écologique. J'aimerais peut-être insérer une cinquième partie qui n'est pas dans le plan, mais qui est en réaction à ce qui a été dit par les représentants de la FEBEG, sur l'importance d'avoir à sa disposition des systèmes de mesure. Ou alors, je réserve cela pour la discussion après. Il y aura une petite conclusion.

Quelques termes que j'utiliserai dans cette projection :

- CCI : le compteur communicant que l'on appelle parfois intelligent ;
- CTA : le compteur traditionnel ;
- Linky : le CCI développé par les Français et qui a apparemment les honneurs d'ORES, je crois, ici en Belgique ;
- CPL : vous savez ce que cela est sans doute, on vous en a parlé probablement la dernière fois ;
- le CGEDD : le Conseil général de l'environnement et du développement durable. Ils ont mis un avis sur la question de risque.

Je voudrais d'abord aborder la question de la réduction de la consommation des clients, qui est un argument qui est souvent avancé par les promoteurs du CCI. Le retour d'expérience que l'on a de la France et d'autres pays qui ont déjà pas mal investi dans ces nouveaux systèmes, c'est qu'en fait, il n'y a finalement pas de différence. On observe bien une différence de 10 % au départ, si l'installation est accompagnée d'une campagne de sensibilisation. Alors, là, pendant quelques mois les personnes font des efforts. Au bout de six mois, on revient au point de départ.

C'est assez évident, les économies d'énergies passent par un changement de comportement. Cela ne se fera pas à l'aide d'une machine, aussi intelligente soit-elle.

J'ai aussi une question plus générale à laquelle vous pourrez peut-être répondre vous-mêmes. Finalement, dans un système économique comme le nôtre, un GRD a-t-il intérêt à voir la consommation de ses clients diminuer ? En général, une entreprise est tout de même partante pour faire de la croissance et du chiffre d'affaires. On peut un peu s'étonner que ces sociétés proposent un système technique qui irait, quelque part, à l'encontre de leurs intérêts.

Quel est l'impact sur la facture du consommateur ? Aussi, toujours en France, alors qu'aujourd'hui on a placé 7 ou 8 millions de compteurs intelligents, il y a un impact direct, c'est que la plupart des consommateurs doivent passer à un compteur plus puissant. Cela, c'est l'effet du numérique, vu que ces « compteurs modernes » ne tolèrent pas un dépassement de capacité de puissance comme c'était le cas par le passé. Ils sont donc obligés de souscrire un abonnement plus cher pour ne pas disjoncter tout le temps. On peut imaginer qu'ils disjonctent au propre et au figuré.

Quels sont les autres impacts, postposés et indirects ? Évidemment, il y a le coût de remplacement d'un compteur traditionnel par un compteur communicant. On trouve toutes sortes d'évaluations qui sont, à mon avis, sous-estimées. En France, on parle souvent de 150 euros. Quand on regarde ce qu'il se passe en Angleterre ou aux États-Unis, on a des chiffres de plus de 400 livres ou 400 dollars par compteur, tous les coûts rapportés.

Dans ces coûts, on a donc le tout : la fabrication du compteur, l'installation du compteur et la mise en place de l'infrastructure, ce qui n'est pas une petite affaire puisque, vous savez, on vous l'a dit sans doute, il y a des dizaines de milliers de concentrateurs qui doivent être installés, de même qu'un énorme centre de données pour stocker et emmagasiner tout cela.

Il y a les questions de la durée de vie et des coûts des compteurs. La durée de vie, quand on regarde un peu la promotion que l'on fait des compteurs communicants, on voit souvent des chiffres de 15 ans ou 20 ans. C'est tout à fait surréaliste. Ces équipements s'apparentent à des équipements informatiques. Je voudrais bien savoir, dans la salle, qui, par exemple, a un ordinateur de plus de 10 ans ? C'est un peu la même chose ici. Les meilleures estimations et les chiffres que j'ai vus récemment émis par les agences gouvernementales américaines parlent de cinq à sept ans.

Par contre, un compteur traditionnel, tout le monde le sait, cela va de 40 ans à 60 ans. On en connaît qui ont largement plus de 60 ans. Au niveau des coûts, évidemment, l'électronique, cela se paye. On a grosso modo un coût qui est double à l'unité. J'ai fait un petit calcul : en gros, le surcoût du compteur communicant, cela correspond à une somme variable entre 110 euros

et 180 euros tous les dix ans. Cela comprend uniquement l'achat et le placement.

À cela, il y a un autre coût qu'il faut ajouter à tout le reste, c'est le coût du fonctionnement et de la maintenance de l'infrastructure. Ce sont les concentrateurs et les ou le data center, soit quelque chose qui n'est pas du tout négligeable non plus. Il est clair que tous ces coûts finiront par être portés sur le consommateur ou le citoyen, d'une façon ou d'une autre.

Je vais aller assez vite là-dessus : deux universités hollandaises ont mené une étude sur les modèles de compteurs digitaux et ont constaté de très grosses erreurs de mesures qui s'expliquent par des phénomènes de pollution d'électricité liée à tous les équipements modernes électroniques qui sont installés dans une maison.

Il semblerait que le Linky est mieux fabriqué que les compteurs en usage en Hollande. Ce qui semble assez clair, c'est que cela dysfonctionnera à partir d'un certain type d'équipement. Dès que l'on mettra des équipements électroniques en quantité dans la maison, on peut s'attendre à avoir des dysfonctionnements.

C'est une diapositive que je viens de faire à l'instant pendant que les intervenants de la FEBEG parlaient. Ils ont insisté énormément sur l'indispensabilité de la mesure pour arriver à opérer une transition énergétique dans les bonnes conditions. Les paroles sont très fortes : « Sans les compteurs communicants, les objectifs de transition énergétique seront inatteignables ». C'est quelque chose comme cela.

Je voudrais faire quelques remarques ici. En Allemagne – qui est nettement plus avancée que la Belgique en termes d'énergies renouvelables, puisqu'ils ont à peu près une capacité de puissance deux fois supérieure à la Belgique en termes de photovoltaïque et d'éolien – ils ont décidé d'équiper seulement 15 % de leurs clients en compteurs communicants, uniquement les gros clients, vais-je dire. On a un autre exemple intéressant, celui du Portugal qui a, certains jours de l'année, eu des taux records d'électricité renouvelable. Là-bas, il n'y a pas de compteurs communicants.

J'ai aussi également repéré des avis négatifs dans le monde industriel, lui-même, évidemment pas des industries qui sont directement liées ou intégrées dans le domaine de la production. Cela c'était pour réagir à ce qui me semblait vraiment excessif dans ce qui a été dit par les intervenants de la FEBEG.

Intéressant aussi et trouvé dans *Le Monde*, c'est une tribune d'un certain Patrice Cahart, qui est inspecteur général des finances honoraires. Ce n'est sans doute pas n'importe qui. Il a parlé d'un gaspillage de 8 milliards d'euros pour la France. Quelles sont ses conclusions ? « Une opération sans bénéfices financiers, un risque

pour la santé non évalué, un risque sur la vie privée et une opération sans bénéfice écologique ». Je vais pouvoir revenir là-dessus.

Qu'en est-il de ce fameux risque sanitaire ? Il faut distinguer deux choses. On a la communication par CPL, courant porteur en ligne. C'est quelque chose qui se passe entre le compteur communicant et le concentrateur, qui est associé au transformateur moyenne et basse tension. Il y en a 700 000 en France. En Belgique, on en a 75 000, si je ne me trompe pas. Le problème de ce signal, c'est qu'il traverse le compteur et qu'il puise dans tout le réseau électrique de la maison. Comme les câbles électriques de la maison ou de l'entreprise ne sont pas blindés, l'essentiel de ce signal est dispersé sous forme de rayonnements électromagnétiques. On a donc une pollution électromagnétique certaine et malheureusement on a très peu d'études sérieuses qui évaluent le risque, mais à mon avis il y a un risque. Le tout est d'investir pour l'évaluer correctement.

Je voudrais quand même faire remarquer l'avis de cette fameuse Commission pour le développement durable français qui est n'est pas très en flèche sur la question écologique. Toutefois, dans un avis qu'elle a rendu en janvier 2007, elle conseille le placement d'un écran de protection entre les Linky et les habitants de l'appartement. C'est donc une reconnaissance implicite du risque de cette pollution.

La deuxième pollution – et là on est en terrain mieux connu, même s'il y a encore beaucoup de choses à faire –, c'est la communication qui se fait entre les 75 000 concentrateurs pour la Belgique et le *data center*. C'est quelque chose qui va se faire via le réseau téléphonique mobile. On sait que ces réseaux de téléphonie mobile génèrent des champs électromagnétiques polluants qui sont classés comme cancérigènes possibles pour l'homme, au même titre que le DDT ou le plomb, pour vous donner une idée.

De nouveau, il y a encore la question de savoir exactement. Beaucoup d'études sont sorties sur la question, mais il y a une grosse réticence de la part de certains pour le reconnaître. À mon avis, c'est que c'est effectivement cancérigène.

L'autre gadget qui émet aussi de la même façon, c'est un gadget associé au Linky. C'est une sorte de petit affichage digital que vous pourrez mettre dans votre maison, un peu n'importe où, et sur lequel vous pourrez voir une série d'informations relatives à votre consommation, les coûts, et cetera. C'est quelque chose qui sera alimenté de la même façon que l'est actuellement un GSM par exemple.

Tout cela va contribuer considérablement à la pollution électromagnétique existante. On aura donc en conséquence une augmentation considérable du risque sanitaire.

Sur la vie privée, quels sont les risques ? Ces équipements vont être en mesure de collecter toute une série d'informations, notamment ce que l'on appelle la courbe de charge. Je pense que l'on vous l'a déjà dit, je ne vais donc pas insister là-dessus. À partir de cela, que peut-on déduire ? On peut en déduire pas mal d'informations, notamment des informations sur votre mode de vie. Chaque appareil électrique dans votre maison ayant une signature, on peut très bien distinguer dans la charge qui fait quoi parmi les appareils branchés. On peut donc faire un profilage de la ou des personnes qui habitent dans la maison ou dans l'entreprise. Par exemple, on peut certainement déduire les heures de présence dans la maison, à quelle heure vous rentrez par exemple, à quelle heure vous partez, le type d'appareil utilisé, le type de télévision que vous avez et aussi quelles chaînes vous regardez. Si vous avez une voiture électrique, on pourra aussi évaluer le nombre de kilomètres que vous avez parcourus en fonction de la charge que vous ferez en rentrant chez vous.

On nous dit que, pour collecter ces données, il faut le consentement des clients. C'est une question de loi, cela peut très bien changer du jour au lendemain, on a déjà vu ce genre de choses. Surtout, il y aura une très grosse pression parce que ces données ont une valeur commerciale extrêmement importante. Imaginez les données de 5 ou 6 millions de consommateurs d'électricité en Belgique. C'est un pactole. Certains en ont les yeux qui brillent à l'idée de pouvoir mettre la main ou d'acquérir ces données. C'est ce que l'on appelle le big data, tout le monde sait cela.

D'autre part, si vous avez un compteur communicant, il y a toute une série de services auxquels vous n'aurez pas accès si vous ne donnez pas l'autorisation aux gestionnaires de collecter ces données. La relation entre le fournisseur et le consommateur n'est pas équilibrée, est tout à fait à l'avantage du fournisseur de services et celui-ci sera en mesure d'imposer ses vues.

Il y a la question du piratage. Si, dans un centre de données, on peut retrouver les données concernant 5,5 millions d'habitants, de consommateurs, cela va être très tentant pour les hackers et autres pirates d'aller mettre la main sur ces données. Il n'y a pas de sécurité absolue, il ne faut pas se leurrer. On le sait, vous avez vu comme moi le site de Sony piraté, le site de la CIA, de la Maison Blanche, et cetera. Il n'y a donc pas de protection absolue, c'est un leurre.

Même quand les données sont anonymisées, c'est-à-dire que l'on fait en sorte que le nom de la personne ne soit pas associé à ses données, il y a toujours des moyens de retrouver au moins un certain nombre d'informations par rapport à l'origine des données. Ce n'est pas non plus possible d'anonymiser à 100 % les données.

Quel est le gain écologique ? On l'a vu en termes de consommation électrique, il ne faut pas s'attendre à la moindre réduction de consommation électrique. Par contre, il faut beaucoup d'énergie pour faire fonctionner les compteurs communicants. Ce sont des petites machines, ce sont des petits ordinateurs en quelque sorte. Il faut collecter les données, puis il faut transmettre ces données vers les concentrateurs. Cela consomme de l'énergie. Ensuite, il faut aussi de l'énergie pour transmettre ces informations des concentrateurs vers le *data center*. Puis le *data center* lui-même est quelque chose qui consomme beaucoup d'énergie : il y a des serveurs, des disques, et cetera.

Vous savez aujourd'hui que l'ensemble du monde numérique consomme à peu près 10 % de l'électricité mondiale et cela va croissant. Si l'on installe ce genre de choses, le pourcentage du monde numérique dans la consommation électrique va encore augmenter. De toute façon, c'est promis pour d'autres raisons.

Ensuite, tous ces équipements qui servent à mettre tout cela en place, il faut les fabriquer. Il ne faut pas que les fabriquer, il faut considérer tout le cycle de vie d'un équipement, cela commence donc dès l'extraction du minerai, sa purification, et cetera, puis la fabrication proprement dite, puis la mise au rebut et le recyclage éventuel. Je signale au passage que le recyclage des appareils électroniques ne fonctionne pas, cela marche très mal, c'est très difficile de recycler tous ces métaux spéciaux que l'on retrouve par dizaines dans un smartphone par exemple. C'est presque mission impossible à recycler, pour des questions de coût énergétique.

Toute cette énergie, dont je viens de faire un bilan certainement incomplet, produit quantité de gaz à effet de serre. La conclusion, pour moi en tout cas, c'est que la mise en place des compteurs communicants va à l'encontre des objectifs climatiques de la Wallonie.

Ma conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, en disant « non » aux compteurs communicants, vous ménagerez le porte-feuille de vos concitoyens. Vous les mettez à l'abri d'un très probable risque sanitaire et d'une augmentation des atteintes à la vie privée. Vous limiterez l'impact de la Wallonie sur le climat, vous limiterez la ponction des ressources non renouvelables, les métaux en particulier. En un mot, vous rendrez service à vos concitoyens et aux générations futures.

M. le Président. - Je vous remercie. Je vous invite à rejoindre votre place. J'invite également les représentants de la FEBEG à prendre place devant un micro.

M. le Président. - Nous allons ouvrir le débat, questions et échanges entre les personnes auditionnées et les membres de la commission.

Qui souhaite intervenir dans un premier temps ?
Mme Kapompole, M. Drèze, M. Henry.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Merci aux différents orateurs qui se sont succédé cet après-midi. C'était important d'avoir ces différentes informations qui parfois s'entrechoquent quelque peu. On est tout de même à la deuxième séance d'auditions, mais cela nous permet d'avoir une vision beaucoup plus large pour un débat qui a éminemment d'importance.

Je vais commencer par des questions à poser à MM. Van den Bosch et Deblocq. Vous avez montré à un moment donné, dans un des tableaux, les éléments liés à la domotique. C'était *home utility and automation*. Vous avez sans doute là des éléments chiffrés, parce que je trouve que l'on n'a pas beaucoup d'informations sur les chiffres relatifs aux ménages qui utilisent de la domotique en Wallonie, qui pourraient donc être concernés.

C'est vrai que l'on a en parallèle, dans l'intervention de M. Lismond-Mertes, le questionnement : « qui va bénéficier de ces compteurs communicants ? » Je ne dirais pas « compteurs intelligents », parce que pour moi ce sont des compteurs communicants plus une application informatique, le cas échéant. Je suppose que la personne qui a décidé d'appeler cela « compteur intelligent » avait une idée bien précise en tête par rapport au fait de faire croire qu'ils étaient tout à fait pertinents dans la population. En ce qui me concerne, je les appellerai avant tout « communicants » en sachant qu'ils ont une fonctionnalité supplémentaire avec une application.

M. Lismond-Mertes l'a dit, 10 % des consommateurs vont sans doute bénéficier des investissements qui seront payés par l'ensemble des consommateurs. Je trouve cela vraiment inadmissible, inacceptable, d'autant plus que je constate que l'on a finalement très peu de chiffres.

Pour vous, combien de ménages sont concernés par cette utilisation de la domotique ? Où exactement en Wallonie ? Quelle est la répartition ? Vous l'avez dit aussi, il n'est pas possible – en tout cas, à ce stade – de déterminer les bénéfices globaux du système. Je voudrais d'ailleurs rappeler que la CWAPE a très clairement signalé qu'il fallait que des études complémentaires puissent être réalisées. Je voudrais avoir votre avis aussi sur la question.

S'il n'est pas possible de déterminer les bénéfices globaux du système, par contre, je vois très bien, avec le

quatrième baromètre de la précarité énergétique réalisé par la Fondation roi Baudouin, que nous avons des chiffres très nets par rapport à la précarité énergétique qui touche un ménage sur cinq en Belgique. À mon avis, il n'est pas utile d'opposer les Wallons qui ont les revenus les plus faibles à l'ensemble des autres Wallons tout simplement parce que, à l'heure actuelle, on peut très vite se trouver en situation difficile au niveau de la facture énergétique même si l'on a un travail et même si l'on est dans une situation de revenus moyens, tout simplement parce que les choses peuvent aller très vite par rapport à ces éléments.

Je voudrais aussi amener sur la table un autre élément qui me semble essentiel. Monsieur Deblocq, vous avez évoqué l'idée d'avoir une meilleure facturation. Oui, mais je ne vois pas nécessairement de questionnement par rapport à la simplification de la facture. C'est ce qui est toujours demandé par l'ensemble des citoyens : avoir une facture la plus simple et la plus compréhensible possible. Je dois dire que je reste forcément sur ma faim.

J'aimerais également avoir encore des éléments d'explication par rapport à la notion de flexibilité, qui a tout de même aussi été utilisée par les premiers intervenants. Dans le mot « flexibilité », on peut mettre plusieurs choses. Il serait intéressant d'en savoir un peu plus.

Monsieur Lismond-Mertes, j'ai été fortement interpellée par ce que vous avez dit en ce qui concerne la directive qui est en discussion en ce moment. À partir du moment où cette directive risque d'avoir un impact sur le déploiement des compteurs communicants, cela veut forcément dire que, en tant que parlementaires, nous devons nous poser la question de ce déploiement. Si ce déploiement doit se faire, comment faire en sorte qu'il puisse se faire pour atteindre les consommateurs les plus concernés et ne pas obliger l'ensemble des consommateurs à intégrer le système ?

Je viendrai à ce que M. Leboutte a pu exprimer. Finalement, il a fait son *benchmarking* surtout vis-à-vis de la France. Or, nous avons eu l'occasion d'avoir des discussions au sein de cette commission sur l'exemple allemand, l'exemple hollandais. Ce qui peut exister ailleurs, c'est un déploiement à géométrie variable, c'est-à-dire un développement sélectif des compteurs communicants pour les utilisateurs qui en auraient le plus besoin, sans obliger celles et ceux qui n'en ont pas besoin et qui n'en retireront aucun avantage de faire un investissement de cet ordre.

Avez-vous eu l'occasion d'analyser un peu plus les faits concrets rencontrés dans d'autres pays ? Je pense que l'analyse et la comparaison doit se faire avec différents pays afin de trouver la meilleure solution possible pour notre Wallonie.

Je terminerai sur un autre élément qui m'a fortement ébranlée aussi, c'est cette question d'entreprises de compteurs à budget qui ont été rachetées par une société qui, en fait, développe les compteurs Linky. On a vraiment l'impression de se retrouver dans un jeu de dupes. Je n'avais pas cette idée en tête. Peut-être mes collègues étaient-ils au courant, mais moi non. Je trouve que cela jette le discrédit sur tout le projet, d'autant plus que l'on se demande même parfois si le contrat n'est pas déjà signé avec la firme qui déploie les compteurs Linky alors que, depuis le début des auditions ici en commission, on nous dit que ce sont des projets pilotes qui sont en cours et qu'il y a sans doute un compteur ou un type de compteur qui paraît plus pertinent que d'autres.

Si tout est déjà décidé et si l'on doit avancer comme cela, en ayant juste le droit de se taire, je trouve cela inacceptable.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Sur ce dernier point, je n'irais pas aussi vite en besogne. Je crois que l'information qui est donnée aujourd'hui mérite d'être recoupée, approfondie, confrontée à ORES et à son directeur, M. Grifnée. Je ne ferais pas de précipitations en termes d'analyses. On pourrait aussi prendre une posture inverse en disant qu'il y a une continuité au niveau des entreprises qui assurent la production de certains produits et que cela permet de stabiliser l'emploi. On pourrait dire tout et son contraire à partir du propos qui a été tenu sur les compteurs à budget et les compteurs Linky.

Si je dois retenir un mot des auditions que l'on a eues le 21 avril de l'année passée sur la production d'énergie en Belgique et en Wallonie, c'est que, notamment avec la fin du nucléaire – mais aussi avec l'avènement des énergies renouvelables – la recommandation des producteurs est d'avoir une capacité à 100 % en gaz et une capacité à 100 % en énergies renouvelables. C'est ce que j'ai retenu plusieurs mois après. Il y avait évidemment bien plus, mais c'était pour moi un message fort.

Ici, le message principal que je retiens – je ne sais pas si les deux exposés auxquels j'ai eu le plaisir d'assister, vous les avez eus dans le compte rendu de la réunion précédente, puisque vous avez manifestement eu l'exposé de M. Grifnée. Ce graphique a-t-il été montré aujourd'hui ?

(Réactions dans l'assemblée)

La fois passée, mais donc je ne sais pas si le GRAPPE et le Collectif solidarité contre l'exclusion l'ont vu, mais c'est ce graphique que je retiens des deux jours que nous avons passés ici, à savoir l'évolution de la consommation et de la production privée, en tout cas sur le réseau électrique entre hier et demain, avec des pics qui vont être deux à trois fois plus importants à la

hausse que par le passé, et avec des pics au niveau de la mise sur le réseau d'une production électrique, notamment par les panneaux photovoltaïques. Rappelez-vous, avant, on avait une zone verte ; demain, on aura une zone jaune, c'est-à-dire une augmentation de la facture en termes de coûts de GRD et, ensuite, une bande rouge avec des problèmes locaux où le réseau n'arrive pas à supporter les contraintes qu'on lui soumet.

C'était l'intervention de M. Grifnée. À partir de là, le compteur intelligent est un des éléments indispensables. Ce que je retiens, entre-temps, c'est qu'il n'est sans doute pas indispensable pour tous les clients, mais qu'il y a des clients pour lesquels il l'est.

Je m'excuse de prendre mon exemple, mais c'est l'exemple de beaucoup de personnes et de plus en plus dans les pays développés. Je pensais être vertueux en installant chez moi une pompe à chaleur et en achetant une voiture électrique. Au lieu de devenir vertueuses à grande échelle, des personnes comme moi perturbent tout, à moins de se mettre en phase avec le réseau en consommant et en produisant aux heures compatibles avec ce que le réseau peut gérer. Cela, je ne connais pas d'autre produit qu'un compteur communicant ainsi que toute la logistique informatique qui va autour pour gérer cela et devenir ce que M. Grifnée a appelé – si je me rappelle bien – le consommateur vertueux, qui est une perle pour le réseau, à la fois un consommateur, un producteur et quelqu'un qui s'adapte à son environnement.

Ma conviction, c'est que, pour des consommateurs producteurs comme cela, le compteur intelligent s'impose sans discussion. Pour le reste, je prends bonne note que, pour d'autres situations, il n'a pas d'intérêts. Il est même contre-productif par rapport aux compteurs classiques et il ne faudrait donc pas se précipiter.

Après avoir fait ma propre synthèse des différents travaux, ma question au Collectif solidarité contre l'exclusion et au GRAPPE, c'est de savoir s'ils intègrent ce graphique d'ORES dans leurs réflexions.

Il y a bien sûr la proposition qui a été faite d'augmenter l'isolation des bâtiments. Il faut l'intégrer en toute hypothèse. L'un n'empêche pas l'autre même si, les budgets étant ce qu'ils sont, il faut prioriser. Mais, si l'on veut rencontrer les objectifs climatiques, pour moi, il faut faire les deux avec une certaine radicalité.

Alors, j'aurai une réflexion sur le big data. Il n'y a pas besoin de nous convaincre des risques. Il n'y a donc pas besoin de nous convaincre de la nécessité de réguler. La régulation va passer par le Parlement et par le Gouvernement. Le message est bien passé et il est également bien passé auprès de mes collègues. À cet égard, vos interventions étaient manifestement fort utiles.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci beaucoup aux différents intervenants pour leurs exposés.

On l'avait déjà constaté lors des auditions précédentes. On est sur un sujet particulièrement clivant. On a eu, spécialement aujourd'hui, des interventions très contradictoires. Ce n'est donc pas facile de trouver l'intérêt général dans tout cela et on peut regretter que les choses aient avancé fort vite en dehors du débat public. Il faut bien admettre que les discussions ont déjà eu lieu de manière importante depuis un certain temps au sein des réseaux et du monde de la production d'énergie, mais sans qu'il y ait ce débat public qui arrive assez tard, même s'il n'est jamais trop tard et qu'il n'y a pas encore de décret. Il est très important que nous ayons ces débats.

Deuxième chose, la transition écologique amène des changements majeurs dans la transmission de l'énergie, en particulier dans la gestion des réseaux électriques et les défis sont énormes. De ce point de vue là, tout ce que l'on pourra faire en termes d'intégration du réseau – c'est-à-dire la diminution de la quantité d'énergie, ce qui est vrai pour l'électricité comme pour les autres ressources, et la meilleure gestion du réseau, c'est-à-dire l'adéquation entre l'offre et la demande à tout moment, sous toutes ses formes, pour ne pas devoir augmenter les capacités de transmission, de production et ne pas non plus avoir de pertes d'énergie – sera utile à cette transition.

Néanmoins, il est un peu tôt pour conclure que, par conséquent, on a besoin du compteur partout et pour tout le monde. Parce qu'il y a pas mal d'autres questions. Une de ces questions – et non la plus anodine – est le fait qu'il y a aussi une certaine opposition des ménages à installer un compteur communicant dans leur propre maison.

C'est un souci parce que, bien qu'on ne reçoive pas tout le temps des courriers sur tous les sujets, sur un sujet qui n'est pas encore vraiment grand public, nous recevons différents courriers de personnes très opposées pour différentes raisons, notamment sur la question de l'électro-hypersensibilité, mais aussi la question des données. Forcément, la question même de la généralisation automatique et du non-droit à pouvoir refuser me semble être un élément central du débat et qui n'est pas encore très clair pour l'instant puisque les GRD présents la dernière fois nous ont tous dit qu'ils visaient une généralisation, que le décret prévoyait la généralisation, mais que, bien sûr, leurs équipes n'allaient pas forcer les portes des maisons que l'on refuserait d'ouvrir. C'est une réponse peu vague parce que les citoyens sont obligés d'accepter, mais ils peuvent ne pas ouvrir leur porte. Ce n'est pas tout à fait abouti comme situation juridique et de droit pour l'ensemble des personnes.

Il y a donc cette question de la possibilité de refus individuel.

Ensuite, il est clair aussi que ce ne sont pas 100 % des consommateurs qui sont les plus utiles pour ces enjeux de l'équilibrage du réseau. L'ensemble des intervenants l'a reconnu. Je ne connais plus les chiffres exacts, car plusieurs chiffres ont été donnés, mais il s'agit peut-être de 20 %. Cela dépend de quel niveau on met, bien entendu. Certainement, dans un premier temps, dans les 10-15 ans qui viennent, ce n'est pas beaucoup plus que 20 % des consommateurs qui auraient réellement un impact très important sur l'équilibrage du réseau.

Je ne dis pas que, dans un second temps, cela ne se posera peut-être pas parce que les usages vont continuer à évoluer. Mais d'ici là, il se sera encore passé beaucoup d'autres choses.

Cette généralisation automatique pose vraiment question. De ce point de vue là, je voudrais avoir l'avis des représentants du secteur électrique par rapport à la situation allemande – ou d'autres pays, je ne les connais pas tous – où l'on n'a pas choisi de déployer le compteur communicant de manière générale.

Comment le font-ils ? Comment estiment-ils que c'est possible pour eux et que cela ne le serait pas ici ?

Si l'on était dans une situation d'un déploiement des compteurs communicants plus partiel que prévu – ou beaucoup moins rapide – quel serait le niveau de flottaison technique ? À partir de quand le système ne fonctionne-t-il pas ? Car c'est aussi un argument qui a été utilisé pour la transmission des données de compteur en compteur suivant les technologies de transmission qui sont utilisées.

Autre question concernant le secteur électrique : qu'est-ce qui est envisagé ? Pour moi, à ce stade, ce n'est pas clair du tout. Comme vous tout à l'heure, beaucoup d'intervenants – les fournisseurs, les réseaux, et cetera – ont dit : « On va pouvoir gérer, on aura énormément de boutons, et cetera ». Oui, on le voit bien puisque l'on aura la consommation, la production quart d'heure par quart d'heure, le tout totalement informatisé. Mais a-t-on déjà envisagé plus précisément ce que l'on en fera ? Du point de vue du consommateur, peut-on avoir une idée du genre de tarif vers lequel on va aller, du genre de mesures de gestion de réseau vers lesquelles on va aller ? Ou bien sommes-nous, à ce stade, simplement à identifier tout ce qui est possible ? C'est l'impression que j'ai.

Je vais poser une question très précise : de quelle façon est-il envisagé de limiter la puissance d'utilisation de chaque compteur qui sera en compteur communicant ? C'est un élément qui a été évoqué à différentes reprises. À un moment, s'il y a une surcharge du réseau, pour ne pas arriver à un black-out

– pour caricaturer – on va diminuer la puissance à chaque compteur. Est-ce que c'est chiffré ? Est-ce quelque chose qui sera tout à fait exceptionnel pour éviter un black-out ou cela pourrait-il se produire tous les jours aux heures de pointe ? Si oui, dans quelle proportion du compteur ?

Ce sont tous des paramètres sur lesquels, pour l'instant, on voit bien toutes les possibilités, mais on ne voit pas du tout l'ampleur de ce qui est envisagé réellement. Or, cela change tout pour le consommateur suivant la manière dont on va utiliser tous ces paramètres.

Enfin, pour ne pas être trop long et terminer mon intervention, sur la question des données, cela ne me paraît pas du tout être le moindre des soucis. M. Drèze a relevé que ce problème était bien identifié. Oui, avec les auditions, on l'a bien entendu. Mais comment peut-on le traiter ? Ce n'est pas blanc ou noir. Pour le moment, on voit bien que les citoyens devront accepter ou non que leurs données soient transmises aux fournisseurs. Parce que les données vont de toute façon arriver quart d'heure par quart d'heure chez le GRD. Le système est prévu comme cela. Les données, quart d'heure par quart d'heure, arrivent chez le GRD. Ensuite, c'est le consommateur qui accepte ou non que ces données soient transmises aux fournisseurs.

Au-delà de cela, il reste toujours des risques de sécurité, bien entendu. C'est le cas pour toutes les applications informatiques et ce n'est pas négligeable. Admettons que la sécurité soit relativement bien gérée et qu'il n'y ait pas trop de problèmes ou de conséquences de côté.

Ensuite, quelles sont les options pour le consommateur ? La première option serait dire : « Non, mes données quart d'heure par quart d'heure ne peuvent pas être utilisées. Je veux un relevé annuel et puis c'est tout. Je suis dans l'ancien système » ?

L'autre option la plus extrême serait de dire : « Mes données quart d'heure par quart d'heure sont transmises au fournisseur qui, lui-même, peut en faire à peu près ce qu'il veut, les revendre à d'autres, et cetera ».

Ou bien, va-t-il y avoir énormément de curseurs entre les deux ? Comment les ménages seront-ils informés de tout cela ? Effectivement, on ne s'imagine sans doute pas encore toutes les utilisations ultérieures possibles de ces données, du type de données, de ce que l'on pourra en extraire.

C'est quand même important que l'on sache dans quel engrenage on met la main, jusqu'où cela va, jusqu'où cela est réversible pour les ménages et comment les personnes seront vraiment informées de l'utilisation précise qui sera faite de leurs données, pas seulement par le fournisseur pour son tarif d'électricité, mais aussi toutes les autres utilisations possibles.

M. le Président. - Je vais d'abord passer la parole à la FEBEG puisqu'une majorité des questions ou des réflexions s'adresse à la FEBEG.

Pour résumer, dans les expressions des uns et des autres, trois éléments me paraissent transversaux : la question de la détermination des bénéfices globaux du système, question importante posée par Mme Kapompole ; la question de l'agencement de l'implémentation des compteurs communicants, qui a été soulevée par l'ensemble des intervenants, c'est une question centrale dans la mise en œuvre, s'il en était décidé ainsi du nouveau système ; enfin, la question de l'utilisation des données qui a été soulevée par M. Henry, mais qui préoccupe l'ensemble des intervenants.

Pourriez-vous avoir une réponse globale et puis répondre aux questions peut-être plus particulières ?

Ensuite, je passerai la parole aux autres intervenants, puisqu'il y avait une ou deux questions qui s'adressaient aussi à eux. De cette manière, on aura fait un tour complet.

La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). - Je rejoins largement l'analyse qui a été faite par M. Drèze, parce que le point de départ est : « Que va-t-on faire au moment où les modifications personnelles de consommation vont changer ? » À un certain moment, la plupart des gens vont rentrer chez avec leur voiture électrique et vont vouloir la charger pour pouvoir repartir le lendemain. Ce qui va créer de nouveaux pics. La question est de savoir comment on peut faire pour essayer d'atténuer les crêtes et de régulariser tout cela. Maintenant, c'est vrai que c'est injuste, Monsieur Lismond-Mertes.

M. le Président. - La parole est à M. Lismond-Mertes.

M. Lismond-Mertes, Président du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE). - Cela me choque aussi que les plus pauvres de la société, ceux qui ont les plus grandes difficultés doivent payer beaucoup pour l'énergie et que, dans cette part qu'ils ont à payer comme tout le monde pour l'énergie, ils paient une partie, par exemple, pour les certificats verts alors que ce sont vraiment les derniers à en bénéficier.

J'ai la chance d'habiter dans un quartier où l'on a beaucoup de ce que l'on appelle des maisons ouvrières. Je n'ai jamais vu un panneau solaire sur une maison ouvrière. Pourtant, tous ceux qui ont leur facture paient aussi. Cela me fait du mal de voir que ceux qui ont déjà de la difficulté... Forcément. Et je pense que l'ensemble des acteurs politiques essaient de convaincre ces gens de faire des efforts pour isoler leur maison. Cela coûte cher. Tout coûte cher évidemment. Quand vous n'avez pas beaucoup de ressources, c'est l'un ou c'est l'autre, mais ce n'est pas les deux en même temps. Vous avez

beau isoler vos portes ou vos fenêtres, il faut payer pour cela. C'est difficile.

Je pense que le Gouvernement actuel a pris quelques mesures pour doubler, tripler, voire quadrupler dans certains cas l'accès justement à ces travaux d'amélioration de confort énergétique.

M. le Président. - La parole est Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je voudrais juste rappeler ce que je voulais dire tout à l'heure. Il ne faut pas isoler une partie de la population wallonne en stigmatisant les personnes les plus pauvres.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il y a vraiment beaucoup de personnes qui ont des difficultés par rapport à la notion de précarité énergétique. Même des personnes qui travaillent ont ces difficultés-là. Je crois que l'injustice touche en Wallonie une plus grande catégorie de la population que ce que l'on pense.

M. le Président. - La parole est à M. Deblocq.

M. Deblocq, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Sur les bénéfices globaux, il n'y a pas lieu de réfléchir en termes de ces 10 % de la population wallonne... et donc 90 % va participer aux coûts. Non, c'est justement l'inverse ! C'est profiter du comportement de 10 % de la population au début pour en faire profiter l'ensemble des consommateurs. C'est cela l'enjeu du *smart meter*, du système de mesure. C'est de dire : « Passons les crêtes d'une autre façon que par des surinvestissements. Passons des crêtes de façon intelligente, en disant : « Vincent, tu sais t'abstenir maintenant de consommer ? Fais-le ! Vincent, tu sais finalement consommer maintenant parce que le soleil est au zénith, au lieu de charger la voiture à 18 heures ». C'est partir du comportement individuel pour en faire profiter le système, pour faire diminuer le coût du système et ainsi en faire profiter l'ensemble de la population.

Effectivement, je rejoins l'analyse qui est faite : pas énormément tout de suite, tout le monde. Ici, en 2018, il y a une potentielle variabilité. Je le reconnais et il faut le reconnaître. Cependant, cela doit-il être un blocage pour le développement de cette technologie qui est utile pour le système ? Est-ce une raison nécessaire et suffisante pour dire qu'on ne doit pas y aller ?

Je ne pense pas qu'il faut utiliser cette logique. Il faut, au contraire, essayer de profiter le plus rapidement possible des comportements vertueux qui existent et qui vont arriver encore plus rapidement qu'on ne le pense. Pour nous, c'est l'enjeu fondamental et c'est le point de réflexion par rapport à cela.

Lorsqu'on regarde le déploiement et les segments qui sont indiqués comme prioritaires, effectivement, il y a la question du compteur à budget. Je pense que le

smart meter ne sera pas un outil de flexibilité. Ce sera un outil de compteur à budget. Sur une technologie qui n'existe plus ou qui n'existera plus, on vient profiter du fait que le compteur digital communicant permet le mode compteur à budget.

Mais, lorsqu'on regarde les autres segments prioritaires, ce sont les nouveaux bâtiments, ce sont les grosses rénovations et c'est à la demande.

J'ai l'impression qu'il y a cette vision de dire que l'on est dans un déploiement massif généralisé. On n'est pas dans un déploiement massif généralisé ; on est sur un développement de 15 ans de 80 %, avec des segments qui sont effectivement définis comme prioritaires et qui, finalement, sont assez logiques sur une fin de vide technologique de dire que l'on passe d'abord sur les nouvelles rénovations, sur les nouvelles maisons et, surtout, à la demande.

Là, il y a un énorme travail et une plus-value réelle à appuyer au niveau du décret : c'est d'inciter la demande de le faire à la demande. Que les personnes qui ont un réel potentiel flexible le fassent et il faut les encourager d'une manière ou d'une autre, que ce soit via du tarif, via une campagne de sensibilisation ou tout ce que l'on veut. Parce que, là, il y a du potentiel qui est exploitable rapidement et, surtout, on peut également et tout à fait légitimement se dire que ces personnes-là feront un propre arbitrage, en disant : « J'ai des avantages ». Effectivement, elles peuvent participer également aux coûts de déploiement. Elles peuvent participer partiellement pour devancer le planning, ce qui réduit d'autant le coût sociétal.

Cette notion de dire que l'on est sur un développement massif généralisé – que je pourrais caricaturer en disant que l'on travaille par rue en commençant par le numéro 1 et puis le 2 – on n'y est pas. C'est ce qui est plus ou moins la logique qui a été faite en France.

Ici, on est dans une approche segmentée pour maximiser les bénéfiques et minimiser les coûts sur un return GRD important, qui est un business case non négatif sur lequel viendront se greffer des gains sociétaux que je ne peux pas chiffrer – je vous l'avoue et je me demande qui pourrait, à ce stade, dans le système énergétique, en tout cas il intéresserait pas mal d'entreprises membres chez nous. Je ne pense pas que l'on puisse encore le faire.

Mais, sans la brique initiale – parce que c'est une brique initiale – qui est cet outil de mesure, on ne sait pas y aller, on ne sait pas développer.

À un moment donné, il faut y aller pour des raisons technologiques, mais aussi bien pour pouvoir profiter le plus rapidement possible des comportements vertueux. L'approche n'est pas globale, elle est segmentée sur

15 ans maximum avec 80 %. En tout cas, c'est comme cela que je le lis dans le projet de décret.

Tout cela me paraît donc, relativement, raisonnable par rapport à l'approche. Je le rappelle puisque c'est essentiel : celui qui ne veut pas jouer dans la flexibilité, qui n'a pas de valeur, forcément, on ne va pas aller lui installer un outil complémentaire de gestion parce que cette réduction de la consommation que je ne sais pas chiffrer...

Je peux lire – et je peux l'entendre – que l'on dit : « Oui, dans les premiers mois, je peux faire attention et je vais diminuer ». Oui, tout à fait. Mais, on vient le compléter via un outil de gestion automatisé de la consommation. C'est cet outil-là, complémentaire, qui va faire qu'automatiquement, sur base de signaux, mon boiler va s'éteindre, mon boiler va s'allumer, ma voiture va se recharger... Ce n'est pas moi, effectivement. Je ne peux pas passer ma vie devant mon compteur en me disant : « Je vais charger, je vais décharger ceci ». Soyons très clairs. C'est bien la combinaison de ces deux modules qui vont faire que l'on aura quelque chose de complémentaire.

Cela, c'était sur la question des bénéfiques globaux. J'espère que j'ai été un peu plus clair que dans l'exposé.

Nonobstant le fait que tout le monde n'est pas « flexilisable ». Il y a même peut-être lieu de renverser la logique et de se demander comment faire pour inciter et aider ces personnes qui estiment ne pas avoir de potentiel ou qui, à première vue, n'auraient pas de potentiel pour également aller chercher quelques gains et rentrer un petit peu dans le jeu de la flexibilité.

Cela, c'était pour les bénéfiques globaux.

Je voudrais apporter une précision importante sur l'Allemagne.

Selon mes informations, l'Allemagne ne cible pas uniquement les plus de 6 500 kilowattheures. L'Allemagne a un délai de 15 ans sur 80 % également, sauf qu'elle déploie en priorité sur les plus de 6 500. Mais l'Allemagne ne va pas limiter le compteur intelligent aux 6 500. L'Allemagne a décidé de débiter par ce profil-là. Ce qui est une logique. Je pense qu'elle est présente dans le décret, ce sont ces personnes-là, à la demande, qui seront incitées très rapidement à faire la demande, ces gros consommateurs. C'est ce qui est prévu dans le décret.

Au lieu de généraliser tout de suite sur eux, on va plutôt essayer de les influencer, les inciter à le faire.

L'Allemagne a également 15 ans selon nos informations et on débute effectivement. C'est un autre mode d'agencement, de segmentation.

Mme Kapompole (PS). - Juste dire qu'en fait nous n'avons pas reçu le texte du décret à l'heure actuelle.

Je comprends que vous savez toute une série de choses, mais ces choses-là, on ne les sait pas. C'est un peu logique que l'on pose des questions.

M. Debloq, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Ce n'est pas une faveur, c'est pour l'avoir encore discuté ce matin au sein du pôle Énergie qui nous parvient en consultatif, qui a été sollicité officiellement dans la procédure. C'est comme cela que j'ai effectivement ce document et que j'ai vu des premières dispositions, des balises. Il devrait très rapidement être public.

M. le Président. - Il y avait d'autres questions dont celle de M. Henry concernant la puissance d'utilisation. Cette question a été posée par d'autres intervenants aussi, dont l'utilisation des données.

M. Van den Bosch, Président de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Sur les données, la puissance, c'est difficile de répondre puisque l'on ne sait pas où l'on va. Mais c'est sûr que dans la puissance, à un certain moment, il y aura une limitation. Mais cela fait partie d'une tarification du gestionnaire de réseau et aussi de l'utilisation des consommateurs par le fournisseur.

Je crois qu'il est impossible de répondre s'il faut diminuer la puissance et à quel moment, mais ce que je sais, il y a eu un exemple en Allemagne où dans le nord du pays, où il y a énormément de vent, la capacité de vent est beaucoup plus importante que la capacité du réseau. Mais grâce à l'installation des réseaux intelligents et des compteurs intelligents chez les grands clients, il est possible de diminuer le nombre de coupures et aussi de contenir le réseau stable pendant une des productions d'éolien qui est supérieure à la capacité du réseau.

Je voulais encore ajouter quelque chose sur l'efficacité énergétique. Cela a été mentionné. L'isolation, oui, ou compteur intelligent. Ne faut-il pas l'un ou l'autre ? Je crois qu'il faut les deux. Et les deux sont main dans la main. Au moment où l'on fait plus d'isolation, je crois que pour les gens en précarité énergétique, il est plus important de diminuer la consommation et la chaleur est très importante et probablement plus importante que les coûts de l'électricité.

Mais au moment où l'on vient de maisons qui sont mieux isolées, qui sont très bien isolées, on arrive à des situations où un chauffage classique n'est plus le moyen le plus adapté. Et à ce moment-là, on va aller vers des pompes à chaleur et avec des pompes à chaleur à l'électricité et, à ce moment-là, la consommation en électricité va augmenter et l'on se trouvera peut-être dans ce segment où c'est beaucoup plus intéressant d'avoir un compteur intelligent.

On va peut-être stocker de l'électricité sous forme de chaleur dans la maison et utiliser la pompe à chaleur au moment où c'est le moins cher sur le marché. Je crois qu'il faut réfléchir d'une autre manière. Ce n'est pas seulement un coût, mais il y a des opportunités à diminuer les coûts.

Concernant les *data*, peut-être, mais Vincent pour compléter, je crois que la décision en Belgique est d'essayer d'avoir un système unique pour toute la Belgique pour gérer les données. Ce sera géré par Atrias et par les gestionnaires de réseau. Je crois que c'est déjà une première garantie pour une objectivité. C'est une discussion que l'on a eue. Faut-il faire cela par des unités commerciales ou est-ce quelque chose que font les GRD ?

Pour vous, je pense que le fait que ce soit le GRD qui soit le responsable de la gestion des données est une garantie qu'elles soient traitées de manière objective. Et le fournisseur aura droit aux données pour la facturation.

Si le client opte pour un système traditionnel, comme maintenant, il recevra sa facture de clôture fin de l'année, c'est son choix.

S'il pense qu'il y a des avantages de travailler avec des mesures de quarts d'heure, ce seront des mesures de quarts d'heure.

Il y aura peut-être d'autres choix qui seront offerts aux clients, c'est difficile de le savoir pour le moment puisque je pense que les fournisseurs vont développer de nouveaux produits en fonction du nombre de compteurs intelligents qui seront sur le marché.

Le consommateur peut participer dans les services que Elia demande. Il y a des réserves primaires, secondaires, tertiaires chez Elia. Donc au moment où il y a une agrégation par le fournisseur, ou par une autre partie, il est possible que le client joue un rôle dans les services d'Elia. Là aussi ce sont des opportunités.

Il faut aussi être conscient que cela ne veut pas dire, en fonction de la protection du *data*, que chaque quart d'heure, on va lire vos données. Probablement, pour diminuer le nombre d'appels ou le coût pour le système, que l'on enverra vos *data* une fois par jour, pas par quart d'heure.

C'est aussi une protection. J'ai entendu des gens qui ont peur, que l'on va savoir tout ce que vous faites dans la maison. Je ne pense pas que la granularité des données est telle que même si on le veut, on puisse le faire.

Moi-même, j'ai installé un système à la maison pour essayer de savoir quel appareil j'utilise, mais j'ai été un peu déçu puisque malheureusement ce n'était pas possible de savoir qui consomme quoi. Pour la lumière peut-être, mais je n'ai pas pu détecter ma machine à

café, je n'ai pas pu détecter quel moteur tourne. C'est très difficile.

J'ai été très déçu du système de granularité. Je ne pense pas qu'il faut avoir peur que l'on regarde si vous vous brossez les dents, je crains que ce soit impossible.

M. Deblocq, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Une balise importante qui pourrait être dans le texte – je ne peux pas dire si c'est dedans ou pas – c'est bien l'utilisation des données pour la facturation. Je pense qu'il est tout à fait légitime de laisser le régime comme on le connaît, comme le régime par défaut. C'est-à-dire que sans action, on reste sur une facture qui est annuelle, avec une mensualisation. Et je pense que c'est quelque chose de tout à fait logique dans lequel la FEBEG s'inscrit d'ailleurs. Effectivement. Le compteur ne va pas changer fondamentalement ce qui se passe à l'heure actuelle. Par contre, pour celui qui estime qu'il a des bénéfices à changer de système et alors profiter d'une granularité plus fine au niveau de sa facturation, effectivement, il peut faire des démarches. Mais au niveau du régime par défaut, gardons ce qui existe à l'heure actuelle et donc gardons un système classique de mensualisation et de facture de clôture annuelle. Je pense que c'est une très bonne suggestion.

M. Van den Bosch, Président de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Sur la simplification de la facture, c'était aussi une question. Vous savez peut-être qu'il y a une initiative du ministre Peeters pour essayer de simplifier la facture. C'est une initiative où les trois Régions participent et nous aussi nous sommes demandeurs. Il faut savoir que moins d'un tiers de la facture, c'est l'électricité. Donc on aime bien que la facture soit simplifiée.

Vous savez peut-être aussi qu'il y a presque 100 obligations à mettre sur la facturation, ce sont des obligations européennes, fédérales ou régionales. Pour nous, comme fournisseur, il faut suivre la loi et, malheureusement, les 100 obligations, il faut les mettre sur la facture.

M. Deblocq, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Par rapport à la simplification de la facture, la première cause de plainte au niveau du médiateur fédéral, c'est la qualité de facturation liée à de mauvaises données d'index. C'est la première raison de plainte au niveau du médiateur fédéral. Ici, c'est quelque chose qui peut clairement améliorer la situation d'avoir une transmission automatisée de l'index vers le GRD. En la matière, il ne faut jamais oublier qu'un fournisseur facture et lance une facture uniquement sur la base des index qu'il reçoit du gestionnaire de réseau de distribution. Ce n'est pas lui qui valide ou qui vérifie l'index, c'est le rôle et le travail du GRD à qui cela revient. C'est un moyen

d'améliorer la simplification de la facture à ce niveau-là en améliorant la qualité de celle-ci.

M. le Président. - Merci. Il y avait aussi quelques questions posées aux autres intervenants, dont M. Lismond-Mertes et M. Leboutte, deux questions de Mme Kapompole et M. Drèze.

La parole est à M. Lismond-Mertes.

M. Lismond-Mertes, Président du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE). - Je demanderai à mon collègue s'il veut ajouter quelque chose. Par rapport à la question de M. Drèze sur l'inflexibilité et les courbes qu'il nous a présentées. Je n'ai pas vu la courbe, mais je comprends ce dont il nous parle. Je me méfie tout de même un peu des beaux graphiques sur l'avenir, parce que les prévisions sur l'avenir, on peut leur faire dire beaucoup de choses, mais j'entends qu'il y a des gens qui sont déjà aujourd'hui engagés à avoir une voiture électrique, à faire de l'autoproduction. On a dit que notre scénario numéro 1, c'est l'attente pour le déploiement des compteurs intelligents, mais le scénario numéro 2, ce serait que vous vous en teniez au mécanisme prévu en 2012, dans l'étude Cap Gemini pour la CWaPE, qui mériterait d'être relue, qui était un développement qu'ils ont appelé *smart metering friendly*, dans lequel on développait là où il y avait le nouveau compteur. On a lancé un *smart meter* là où il y avait un emplacement de nouveau compteur. Deux, là où il y avait un compteur à budget – même si l'on préfère qu'il n'y ait pas de compteur à budget – et trois, à la demande.

Si vous avez aujourd'hui ou demain une voiture électrique, si vous avez de la production d'électricité, si vous avez une consommation importante parce que vous avez une piscine, parce que vous avez beaucoup d'autres appareils qui sont de grandes consommations, vous n'avez peut-être pas de problème vous-même à payer le coût d'un compteur intelligent, si vous pensez que le compteur intelligent est utile pour la production d'énergie ou pour l'utilisation de l'énergie que vous faites. Vous avez un service dont vous jugez qu'il est utile et vous payez vous-même pour le coût de ce service. Vous n'avez pas besoin, si vous savez payer la voiture électrique, la pompe à chaleur, et cetera, que l'ensemble de la collectivité paie le compteur intelligent que vous placez chez vous. En plus, vous allez en tirer un bénéfice, donc vous savez pourquoi vous le faites.

Ce mécanisme-là est un mécanisme qui ne nécessite pas un *roll-out* à 80 % en 15 ans, alors que l'on a des compteurs qui, actuellement, tiennent le coût 30 à 40 ans. Pour nous, c'est un deuxième choix qui serait bien moins pire que ce qui est proposé aujourd'hui et qui, en plus, serait en effet basé sur le choix de citoyens qui savent pourquoi ils veulent un compteur intelligent, qui en voient l'utilité, qui sont prêts à en payer le coût. Cela a quand même une certaine logique.

Deux, sur la régulation du big data, vous dites que tout le monde est conscient que c'est un problème auquel on veut s'adresser, mais à la fois, si l'on suit bien, la CWaPE dit quand même plus ou moins, « ce n'est pas vraiment notre métier » aujourd'hui. Les distributeurs disent que « cela va devenir notre métier demain, mais aujourd'hui, cela ne l'est pas ». Vous allez réglementer, mais sur quelle base ? Tout cela me semble quand même un sujet relativement complexe, notamment toutes les informations qui transiteront par les modules qui seront branchés sur le compteur intelligent. Si je suis l'étude de la CWaPE, on indique que c'est dans un périmètre non régulé, d'accord. Qu'est-ce que cela veut dire, non régulé, en la matière ? Cela veut dire que sur tout ce qui viendra sur les modules qui viendront s'ajouter, il n'y aura pas de régulation en termes de protection de la vie privée, si ce n'est la législation européenne qui s'appliquera ou la législation générale de la Belgique.

N'y aurait-il pas là intérêt, au niveau du débat, à demander à des personnes dont c'est vraiment le métier, par exemple, le CRID ou d'autres, les personnes qui sont spécialisées en matière de protection de la vie privée et de gestion de données, de remettre un rapport. Sans cela, je crains que les débats parlementaires, ce sera avec les bons sentiments des uns et des autres, mais ce ne seront pas des débats très documentés. Si vous faites une résolution en termes des auditions, demandez qu'il y ait un rapport demandé à de réels experts, réellement indépendants, universitaires ou autres, spécialisés en matière de vie privée et de gestion des données. Cela pourrait être quelque chose qui donne à cette intention une application effective.

Quant à la directive européenne qui était invoquée par Mme Kapompole, oui je crois qu'il faut quand même avoir cela à l'œil, notamment la directive européenne qui revient dans l'idée que pour ne pas relancer un *roll-out*, il faut faire une étude coût-bénéfice. Cette idée est relancée et un *roll-out* selon leur condition qui est un *roll-out* entre 8 ou 10 ans, ce qui ne sont pas les mêmes hypothèses, qui sont pour le moment les chiffres que l'on n'a pas, sur lesquelles se base le Gouvernement wallon. L'étude coût-bénéfice dans les critères qui sont pris par le projet de directive, ce n'est pas l'actualisation de l'étude qui a été faite par la CWaPE. Ils demandent des choses beaucoup plus précises, notamment en termes de segmentation pour le client, pour voir précisément quels sont les bénéfices pour les uns, pour les autres, des études de sensibilité, si les paramètres de coût évoluent dans un sens ou dans l'autre, quel impact cela a sur le coût et le bénéfice.

Bref, déjà là, sur base de cette étude que vous avez pour le moment, je ne suis pas sûr que vous parveniez à éviter le déploiement tel que le prévoit cette directive. Cette directive évoque aussi toute une série de fonctionnalités, dans l'état où elle est actuellement, elle n'est pas encore finalisée. On parle, quand il y a des compteurs intelligents, de gestion en quasi-temps réel,

mais la gestion en quasi-temps réel, ce n'est pas le modèle Linky de base que vous installez, c'est directement, si je suis bien, un modèle complémentaire qui doit être installé. Si vous rentrez dans le déploiement de compteur intelligent et que cette directive vous dit : « S'il y a compteur intelligent, certains résultats doivent être donnés en quasi-temps réel », cela signifiera des coûts supplémentaires. Si vous décidez de déployer cela à 80 %, ce sera des coûts supplémentaires chez tout le monde, avec, comme on le disait, peu d'intérêt pour les consommateurs.

Je trouve que cela vaut la peine que vous alliez jeter un œil sur ces projets de directive et que vous vous demandiez si vraiment, il ne serait pas intéressant d'attendre que ces directives soient votées, voire d'ailleurs que le Parlement wallon se soucie, puisqu'ils sont toujours en concertation quelque part et vous avez sans doute votre mot à dire, de la position que défend le conseil parce que le tarif régulé est quand même éventuellement mis à mal. Cela veut dire qu'éventuellement le tarif social pourrait sauter et cela aura des impacts sur l'ensemble de l'organisation du marché.

Sur ce projet de directive, voilà quelques points qui étaient un peu ce que j'avais dit. Cela pourrait avoir des impacts sur la forme que prendrait le déploiement du compteur intelligent si vous vous lancez dans cette histoire.

Dernier point, et je ne sais pas si mon collègue souhaitera ajouter des choses, par rapport à M. Henry qui évoquait les possibilités de refus de déploiement de compteur. Ce sont des choses qui se font dans beaucoup d'autres pays et souvent ce n'était pas prévu à la base, mais suite aux réactions des citoyens, c'est là-dessus que les autorités ont atterri. Cela a d'abord été le cas aux Pays-Bas et puis, finalement, c'est également le cas au Royaume-Uni qui d'abord voulait le rendre obligatoire, pour le moment, ne le rend plus obligatoire et permet au citoyen de le refuser. C'est également, je pense, le cas en Australie. Ce sont des choses qui existent.

Maintenant, soyons francs entre nous. J'aimerais savoir : si cette possibilité de refus devait être inscrite, s'appliquerait-elle aussi aux consommateurs en difficulté de paiement ? Aujourd'hui, la personne à qui on impose un compteur à budget, je ne pense pas qu'elle a la possibilité de refuser, si ce n'est à condition de ne plus du tout avoir de fourniture d'électricité. Si vous offrez une possibilité de refus, est-ce une possibilité de refus pour tout le monde ou juste pour ceux qui ne sont pas dans des modalités de prépaiement ?

Un des rares bénéfices qui étaient identifiés dans l'étude de la CWaPE, c'est un bénéfice sur les fraudes. Je comprends que les gestionnaires de réseaux vont réfléchir à deux fois avant de dire « pas de problème, on va identifier les bénéfices sur les fraudes, mais en fait,

chaque personne pourra décider, oui ou non, si elle accepte un compteur ».

Cela se fait dans d'autres pays, je comprends bien la logique, mais il faudra un peu creuser les conséquences.

M. Poncin, Membre du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE). - Je peux peut-être ajouter un point sur le fait que le compteur intelligent permettrait de façon vertueuse de diminuer les crêtes ou de lisser la consommation.

Je pense que c'est en travaillant seulement sur un seul individu que l'on pourra faire ça, il va falloir travailler sur la collectivité. Et donc pourquoi mettre un compteur intelligent chez chacun ? Pourquoi ne pas les mettre dans les têtes de cabine de rue pour qu'elles gèrent toute la rue entière et que l'on sache quand consomment les habitants de la rue ou quand ils ne consomment pas ? Pour être un peu humoristique, je dirais qu'on pourrait très bien dire que comme à Namur tout le monde va dormir à 10 heures, on baisse la consommation à 10 heures, tandis qu'à Liège, c'est à 3 heures du matin. On va la booster jusqu'à 3 heures du matin.

M. Drèze (cdH). - Si les gens vont dormir à 10 heures, la consommation s'arrête d'elle-même.

M. Poncin, Membre du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE). - Mais ceux qui vont dormir à trois heures du matin continuent.

(Réaction d'un intervenant)

Et on nous a dit aussi au départ que les compteurs intelligents allaient permettre de diminuer la consommation et de la gérer. Maintenant, on nous dit, ce ne sont pas les compteurs intelligents qui vont le faire, il va falloir acheter un service pour pouvoir diminuer la consommation. La phase suivante sera de dire : « si vous voulez diminuer votre consommation, il va falloir que vous achetiez des produits qui diminuent la consommation » et je ne sais pas très bien où l'on va s'arrêter dans cette logique-là.

J'entends bien qu'il faut faire du business et vendre des services, des produits et ce genre de choses, mais j'ai peur que cela coûte très cher au consommateur au final.

M. le Président. - La parole est à M. Leboutte.

M. Leboutte, Ingénieur civil, membre du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE). - Merci de me rendre la parole. Oui, je pense que les choses intéressantes ont été dites à ma droite. Fondamentalement, je pense que c'est la loi démocratique élémentaire que chacun puisse aller choisir ce qu'il met dans sa maison en termes de type de compteur.

Effectivement, toute une série de pays ont fait machine arrière. On pourrait encore ajouter des états américains comme la Californie qui effectivement propose aux particuliers de reprendre l'ancien modèle de compteur alors qu'ils ont reçu depuis des années déjà un compteur communicant.

Le choix démocratique, mais de toute façon je ne souhaite pas du tout que l'on installe ce système-là en Wallonie ou en Belgique. Je pense que cela va à l'encontre de la société. On a beaucoup parlé de bien sociétal.

Il faudrait quand même rappeler que dans le monde entier, nous vivons une crise systémique qui se traduit par un réchauffement climatique à grande vitesse, une crise de la biodiversité, et cetera. Avec ce genre de systèmes, qui sont des réponses techniques à des problèmes d'ordre sociétal et philosophique, on se tire une balle dans le pied. C'est la fuite en avant. On continue à investir tant et plus dans des équipements dont on pourrait se passer. Ces équipements coûtent de l'énergie et des matières premières comme des métaux non renouvelables, dont les stocks s'épuisent. Je voudrais tout de même signaler à l'assemblée qu'aujourd'hui nous consacrons 10 % du budget énergétique mondial à l'extraction des minerais. C'est énorme. On est parti de beaucoup moins et cela va croissant. À un moment donné, il faut arrêter.

Tout le bénéfice que l'on pourrait éventuellement tirer d'une transition énergétique bien comprise avec des systèmes photovoltaïques et éoliens va être perdu en partie en tout cas par la mise en place de ce système de nouveaux systèmes énergivores. Au lieu d'aller vers plus de complexité, il faudrait aller vers plus de simplicité. Et ce système de compteur communicant, ce n'est certainement pas la simplicité.

Voilà pourquoi je ne souhaite pas du tout que l'on mette en place ce système et je vois d'autres solutions. Je voudrais revenir sur le cas de l'Allemagne. On a beaucoup parlé de l'Allemagne. Moi ce que j'ai lu, il faudrait vérifier, c'est qu'en fait les Allemands comptent équiper 15 % des clients en compteurs communicants, mais il s'agit des gros clients. Il ne s'agit pas des personnes, des individus qui auraient éventuellement à leur disposition des panneaux photovoltaïques. Je ne sais pas comment ils font. Je ne suis pas spécialiste des réseaux électriques, mais je pense que ce sera une question intéressante à travailler.

Sur la question des données, Monsieur dit qu'il n'a pas réussi à identifier quoi que ce soit dans son groupe de recherche. Je regrette, il y a des chercheurs qui l'ont déjà fait et qui ont été en mesure... évidemment ils ont certainement consacré beaucoup plus de temps que Monsieur à cela. Des chercheurs ont réussi, en se plaçant derrière un compteur, à identifier tous les équipements en cours d'utilisation qui étaient là.

Donc, si possible, ne faisons pas d'angélisme aussi sur la question du contrat. Le contrat de base qui serait soi-disant une protection pour tout le monde. De nouveau, le client est dans une position de faiblesse par rapport aux fournisseurs. Donc, tôt ou tard, il sera forcé de passer au cran supérieur, c'est-à-dire autoriser la collecte de données et sa diffusion parce que s'il ne le fait pas, il sera privé d'un certain nombre de services.

C'est ce qui va arriver. Je ne crois pas du tout à un monde où les choses se passeraient bien de ce côté-là.

M. le Président. - Merci M. Leboutte. Je pense qu'il a été répondu, me semble-t-il, à l'ensemble des questions.

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Oui, sur le dernier point évoqué par M. Leboutte, c'est vrai que le client est en position de faiblesse. Sauf qu'il change de fournisseur comme il veut. Et donc vous verrez des fournisseurs communiquer sur le fait qu'ils n'utilisent pas les données comme aujourd'hui on communique sur le fait qu'on fait de l'énergie verte.

Je pense que c'est un faux débat.

M. le Président. - La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). - Une petite question de précision. On a cité le chiffre de 1 % d'impact sur la facture. Est-ce qu'il s'agit de la part GRD ou sur la facture globale ?

Le coût du compteur qui serait impacté sur la facture, est-ce qu'il se situe à 1 % de ce qu'on paie pour la part GRD ou c'est sur la facture globale puisqu'on en a parlé.

M. Debloq, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Si mes informations sont bonnes, c'est bien une limitation et un plafond de maximum 2 euros par an par mégawattheure. Si mes informations sont bonnes, c'est bien au niveau du tarif de distribution. Donc au niveau facture, c'est effectivement moins alors que ces 2 euros, en proportionnelle.

M. Bracaval (MR). - Je peux bien comprendre et je pense que l'on est tous d'accord qu'il faut préserver la planète, maintenant plusieurs études récentes semblent indiquer que pour fabriquer des batteries des voitures électriques, il va falloir remuer des montagnes pour trouver les minerais rares ou les terres rares ou les matières rares qui vont constituer les cellules énergétiques dans les batteries. Alors je comprends bien, mais quand ce n'est pas une chose, c'est une autre chose.

Moi je voudrais bien savoir quelle alternative vous proposez à cela. Parce que l'on ne va pas remuer la moitié de la Chine pour essayer d'avoir un minerai pour permettre au plus grand nombre de pouvoir rouler en voiture électrique. Si l'on n'a pas les batteries, cela n'ira pas et si l'on n'a pas les minerais on n'aura pas les batteries. On fait quoi ? Parce que moi j'aime bien tous ces gens qui disent toujours « il ne faut pas faire ci, il ne faut pas faire ça », mais il faut quand même faire quelque chose. Alors à un certain moment, cela s'arrête. Je voulais avoir votre lecture là-dessus.

M. Leboutte, Ingénieur civil, membre du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE). - C'est très bien, vous avez fait la moitié du raisonnement, il manque l'autre moitié. Effectivement, on va dans le mur en termes de ressources. Vous parlez des métaux de plus en plus rares, et effectivement tous ces métaux que l'on utilise pour l'informatique, l'électronique, sont des métaux extrêmement puissants, comme on le dit, avec des qualités extraordinaires, mais qui nécessitent dès à présent de remuer des montagnes de minerais pour en extraire une toute petite parcelle utile.

Cela ne va pas. C'est quelque chose qui ne peut pas durer. La suite du raisonnement, c'est qu'il n'y a pas photo. Il faut arrêter de rouler en voiture. La voiture n'a pas d'avenir, la voiture est un moyen de transport obsolète, donc tous ceux qui pensent à une société en 2050, à une transition énergétique, notamment les Allemands avec leur plan, ils ont le mérite d'avoir un plan. Il a le mérite d'exister, nous n'avons pas de plan – pas encore, on en aura peut-être un bientôt. Les Allemands vont aussi dans le mur avec leur plan, parce que l'on ne peut pas imaginer vivre en 2050 avec un niveau de consommation énergétique notamment tel qu'il est aujourd'hui. On se heurte aux limites de la planète. On vit sur une planète qui est sphérique et limitée. Tous ces gens-là raisonnent comme si la planète était plane, avec des ressources infinies. C'est une vision d'il y a 500 ans ou plus. Ces gens se présentent comme des progressistes, alors qu'ils vivent dans le passé : ils sont toujours dans l'idée que les ressources sont infinies.

La conclusion est qu'il faut complètement changer de modèle de société, il faut changer de paradigme social ; c'est donc abandonner, sacrifier toute une série de choses. Je ne pense pas que ce serait un véritable sacrifice. Personnellement, je peux vous expliquer comment je vis. Je suis venu ici en train, à pied, et cetera, je m'en porte beaucoup mieux qu'il y a 10 ans où j'aurais fait ce déplacement en voiture. On a tout à gagner à anticiper cela. Si l'on ne le fait pas, de toute façon, on y passera, mais ce sera forcé, contraint et dans la douleur. Maintenant, on a encore une petite chance d'anticiper, mais ce n'est pas avec des investissements comme celui-ci, les compteurs communicants, que l'on s'engage dans le bon chemin. Pour moi, c'est clair.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je reste quand même sur ma faim sur la question de la disponibilité des données. M. Drèze a certainement raison que la concurrence se fera aussi sur la question de pouvoir ou non utiliser les données quart d'heure par quart d'heure. La difficulté, c'est que le tarif sera différent. Il y aura certainement un avantage tarifaire très important à utiliser la donnée quart d'heure par quart d'heure, en tout cas pour certains consommateurs ; à un moment donné, ce sera donc très tentant. Je n'ai pas eu de réponse à ma question, mais peut-être que personne ici ne l'a vraiment. M. Lismond-Mertes a peut-être raison de dire que nous devrions demander d'autres avis sur ce dossier. C'est vrai qu'il n'a pas été beaucoup abordé. Ce n'est peut-être pas une spécialité non plus de cette commission, mais une fois que l'on accepte que le fournisseur reçoive et utilise les données quart d'heure par quart d'heure, que deviennent après ces données ?

Pour moi, ce n'est pas du tout clair. Je pense qu'il y aura effectivement une difficulté pour les citoyens à ne pas l'accepter par rapport à la tarification, parce qu'ils y seront encouragés à le faire. Ils pourront choisir de ne pas le faire, mais cela leur coûtera plus cher, donc ce sera assez difficile de résister. Ils diront donc : « Oui, j'accepte de donner mes données ». À partir de là, que maîtrise-t-on encore de ces données ? C'est cela ma question. Est-ce uniquement pour l'utilisation dans la tarification ou bien y a-t-il en même temps, dans le même package, l'utilisation commerciale quasiment sans limites des données ? Le consommateur aura-t-il plusieurs degrés possibles ? Je ne doute pas que des fournisseurs seront enclins à développer une utilisation commerciale de ces données, mais jusqu'où le consommateur sera-t-il conscient de cela ? Jusqu'où marquera-t-il un accord vraiment conscient sur l'utilisation précise de ce qui sera fait de ces différentes données ?

J'ai bien entendu M. Deblouc disant – et l'on peut avoir les deux visions, elles sont complémentaires – qu'il faut utiliser au mieux les personnes qui ont une flexibilité, qui vont investir dans différents appareils, et cetera, pour aider l'ensemble des consommateurs, l'ensemble du réseau. C'est vrai, c'est juste aussi de dire cela. Il y a plusieurs choses qui cohabitent et donc, il ne faut pas refuser le système. Toutefois, prenant compte de cette affirmation-là, cela ne rend pas pour autant les compteurs indispensables chez l'ensemble des consommateurs. Vous dites : « On n'est pas dans un déploiement rue par rue », mais c'est quand même plus ou moins le cas : les réseaux disent que cela va coûter beaucoup moins cher de faire rue par rue que d'aller à la demande. On n'est surtout, pour le moment, pas tellement dans une hypothèse où les ménages choisissent d'avoir un compteur ou non. Ils sont plutôt dans des catégories, en fonction de leur situation : s'il y a une nouvelle installation, si c'est un remplacement, et cetera.

Même s'ils sont demandeurs, ils devront payer leur compteur peut-être ; cela peut éventuellement se défendre, mais ce n'est pas du tout un choix des ménages, sauf alors un choix payant. Tout cela pour dire que pour moi, les curseurs sont là. Je pense que l'on peut refuser complètement le système, mais ce n'est quand même pas évident et qu'il y a beaucoup de choses qui sont aussi à prendre en compte dans l'équilibrage global du réseau. Après, il y a quand même encore beaucoup de paramètres, y compris dans le choix individuel et dans le taux de déploiement. À ce stade, on ne voit pas encore tout à fait clair sur tout. Évidemment, cela ne dépend pas que de vos interventions ; je parle de l'ensemble des interventions que nous avons entendues.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Président, j'avais encore une question. On a eu beaucoup de données chiffrées par rapport au coût global de déploiement de ces compteurs en Wallonie. J'ai eu comme données de 700 millions à 1 milliard d'euros à un moment donné. Le collectif a évoqué une étude de 2012 qui s'élevait jusqu'à 2 milliards d'euros. Je voulais avoir les chiffres globaux de la FEBEG : vous avez donné un montant unitaire, mais j'aurais bien aimé avoir votre donnée chiffrée en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Deblouc.

M. Deblouc, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Sur la dernière question, je n'ai malheureusement pas de chiffre du coût. C'est un compteur qui est installé par le GRD. Au niveau des coûts, je me réfère à ce que les GRD ont évoqué lors des auditions précédentes et éventuellement également sur le rapport de la CWaPE qui est disponible sur le site. C'est quelque chose qui dépend directement des GRD ; je rappelle l'architecture entre un module de base et le module complémentaire.

M. Van den Bosch, Président de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Je dois peut-être ajouter que des coûts sont peut-être différents qu'en 2012, vu la technologie actuelle. Je peux m'imaginer que les coûts sont diminués.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Sur le big data, je me permets de m'exprimer en écho à la question de M. Henry. Si nous, législateurs, on ne dit rien, à terme plus ou moins rapproché, les données seront commercialisées ; cela ne fait pour moi pas un pli. Un deuxième choix – qui est radical dans l'autre sens – est de dire que les données ne peuvent être utilisées qu'à des fins de facturation, avec des sanctions très lourdes à la clé. Il y a alors des choix intermédiaires, à la carte. Par exemple de dire que c'est uniquement avec l'accord du client. C'est à nous à répondre. Technologiquement parlant, les choses sont

claires : à terme, tout est possible. C'est donc à nous à baliser.

M. le Président. - La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). - C'est vrai que l'on peut tout interdire ou tout permettre et je crois que le curseur doit être mis quelque part entre les deux. Je peux donner un exemple tout simple, je n'ai jamais donné l'autorisation à Facebook d'aller m'espionner partout où je vais. De temps en temps, il me rappelle qu'il aimerait bien savoir où je suis, pour pouvoir me proposer telle ou telle chose. Je dois à chaque fois donner mon autorisation, mais je ne pense pas que l'on soit dans ce cas ici.

C'est au législateur à le baliser. On peut se limiter à dire : « Vous avez juste droit à savoir ce que vous avez consommé et cela va se retrouver sur votre facture ». Soit on dit : « J'accepte tout et faites-en ce que vous voulez ». Ce n'est pas la solution non plus, mais chacun doit rester maître en son âme et conscience de l'usage que l'on souhaite qui soit fait de ces données personnelles. C'est quand même un droit aussi.

M. le Président. - Effectivement, cette question d'utilisation des données mériterait sans doute de nouveaux prolongements. Je propose que nous en rediscutions au sein de cette commission. S'il n'y a plus d'intervention, je propose de libérer les intervenants, en vous remerciant encore une fois, au nom de la

commission, pour vos disponibilités, votre présence et la qualité de vos interventions.

Je vous propose, dans un premier temps, de digérer tout cela. On a procédé à une douzaine d'auditions, plus au moins autant de contributions écrites, certaines étant encore arrivées hier ou avant hier.

Je reviendrai, lors de la prochaine séance avec un point sur le sujet pour voir quelle suite donner à ces auditions et à ces contributions écrites.

La matière est là et on sera vite amené à s'y replonger de manière approfondie.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 40 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Philippe Bracaval, MR
M. Vincent Deblucq, Conseiller au Département économique de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)
M. Benoit Drèze, cdH
M. Jean-Marc Dupont, Président
M. Philippe Henry, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Francis Leboutte, Ingénieur civil, membre du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE)
M. Arnaud Lismond-Mertes, Président du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE)
M. Nicolas Poncin, Membre du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE)
M. Marc Van den Bosch, Président de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)

ABRÉVIATIONS COURANTES

AG	Assemblée générale
CCI	compteur communicant intelligent
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CIA	Central Intelligence Agency
CO ₂	dioxyde de carbone
CPL	courant porteur en ligne
CRID	Centre de recherche en informatique et droit
CSCE	Collectif Solidarité contre l'exclusion
CTA	Contribution tarifaire d'acheminement
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
DTT	dithiothreitol
ESMIG	European Smart Meetering Industry Group (Groupe industriel européen des compteurs intelligents)
FEBEG	Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières
GDPR	General Data Protection Regulation (Règlement général sur la protection des données)
GRAPPE	Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique
GRD	Gestionnaires des réseaux de distribution
GSM	Global System for Mobile
ORES	Opérateur de Réseaux d'énergies
PME	Petites et moyennes entreprises